R.M. ECRITS SUR LE CPE

15 mars 2006 – Interview à l'AEF

17 mars 2006 –Interview au Figaro

27 mars 2006 – pour la revue italienne *Rifondazione*

3 avril 2006 – Interview dans *La lettre de l'étudiant*

Début avril 2006 – libres propos sur un discours de Chirac, *L'Ecole émancipée*

6 avril 2006 – Article dans *Rouge*

6 avril 2006 – Interview dans l'*Est républicain*

9 avril 2006 – synthèse pour une revue anglo-américaine

10 avril 2006 – extraits d'entretien dans *Le Figaro*

18 avril – interview dans *Les Echos*

21 avril – interview dans *l'Humanité*

Novembre 2006 – article de fond dans la revue *Critique co*

Entretien AEF

Dépêche n°62657
Paris, Mercredi 15 mars 2006, 19:08:57 Anaïs Gérard
Ligne directe: 01 53 10 39 43
Domaine : Enseignement supérieur
Rubrique : Analyse
Mobilisation anti-CPE: l'unité tient tant qu'il n'y a pas de négociation, selon Robi Morder qui analyse le mouvement actuel
Blocages d'universités, occupation de la Sorbonne, unité des organisations syndicales salariées, étudiantes et lycéennes, prise de parole de certains présidents d'université, etc. Robi Morder, président du GERME (Groupement d'études et de recherches sur les mouvements étudiants), analyse les particularités de la mobilisation actuelle contre le CPE (contrat première embauche). Il répond aux questions de L'AEF.

L'AEF: Quelle particularité relevez-vous pour ce mouvement étudiant?

Robi Morder: Ce qui est frappant, ce sont les méthodes de consultation sur le blocage des universités. Dans les assemblées générales, la majorité des étudiants est pour la grève et un débat parallèle s'organise sur la question du blocage. Dans d'autres mouvements, la question du blocage ne se posait pas de cette façon et constituait un mode d'action qui allait de soi lorsque le mouvement est suffisamment fort et massif. C'est sans doute lié au fait qu'il y a de plus en plus de cours où la présence est obligatoire, ce qui rend plus nécessaire le blocage pour faire grève. Par ailleurs, comme pour le mouvement lycéen de l'année dernière, la mobilisation a passé le cap des vacances scolaires, ce qui est un phénomène relativement nouveau.

L'AEF: Comment analysez-vous les différents niveaux de gestion et d'animation du mouvement avec l'interconfédérale alliée aux organisations étudiantes et lycéennes (L'AEF du 10/03/2006, 62381), le collectif Stop CPE qui rassemble des organisations de jeunesse, salariées, étudiantes, lycéennes, politiques et d'éducation populaire (L'AEF du 10/03/2006, 62436), et enfin la coordination nationale étudiante (L'AEF du 13/03/2006, 62472)?

Robi Morder: Le lien entre les organisations syndicales professionnelles et étudiantes est un héritage du mouvement contre le CIP (contrat d'insertion professionnelle) de 1994 et s'explique par l'objet du mouvement, le CPE, qui pose la question de la formation, de l'emploi et des qualifications. L'intersyndicale salariée a sa place et personne ne la remet en cause. De même, les syndicats professionnels respectent l'autonomie des jeunes, notamment sur les modalités de la mobilisation et son rythme. Par exemple, la dernière intersyndicale a appelé à une journée de manifestations un samedi pour les salariés tout en appelant à une journée dans la semaine pour les étudiants, conformément à leurs souhaits, exprimés par la coordination étudiante. Cette dernière a également son autonomie mais elle n'est pas le moteur principal du mouvement: elle joue un rôle d'organisation, d'animation et de contrôle des syndicats. Il n'y a pas, comme en 1986, un bureau de la coordination qui serait le seul légitime à discuter et négocier. Quant au collectif Stop CPE, c'est un cadre relativement nouveau. Chacune des organisations membres se sent concernée par cette mobilisation pour des raisons différentes. Ce collectif résulte d'habitudes de travail en commun prises depuis quelques années. En outre, on retrouve désormais d'anciens syndicalistes étudiants dans les syndicats professionnels, créant ainsi une sorte de réseau. Il y a aussi une dimension générationnelle dans ce collectif dont les animateurs partagent des expériences communes.

L'AEF: Comment expliquez-vous cette unité?

Robi Morder: L'unité est possible car l'objectif du mouvement est simple, le retrait du CPE, et aucune discussion n'est pour l'instant ouverte avec le gouvernement. Nous sommes dans la phase où toutes les organisations veulent que le mouvement s'amplifie. Tant qu'il n'y a pas de négociation, il n'y aura pas de conflit entre elles.

L'AEF: Comment analysez-vous les hésitations de la FAGE, engagée au départ dans le mouvement, puis qui s'en est éloignée dès les premiers blocages?

Robi Morder: Ce n'est pas dans les habitudes de la FAGE de se lancer dans une telle mobilisation. Son positionnement est peut-être aussi un moyen de se distinguer des autres organisations étudiantes et est sans doute aussi le fruit de dissensions internes. En outre, son implantation dans des formations de médecine, économie, droit, sciences, qui sont plus difficiles à mobiliser, explique aussi sa réaction sur les modes d'action comme les blocages.

L'AEF: La Sorbonne est-elle redevenue le symbole de la mobilisation étudiante?

Robi Morder: La Sorbonne est effectivement un symbole. Elle ne l'était pas du tout en 1986 où les étudiants ne voulaient absolument pas avoir mai 68 comme référence. Toutefois, aujourd'hui, la Sorbonne ne représente pas la grande masse des étudiants. Les actions menées dernièrement autour et dans ce lieu font largement penser aux actions "coup de poing" menées par les intermittents du spectacle et les lycéens.

L'AEF: La prise de position de certains présidents d'université vous semble-t-elle nouvelle?

Robi Morder: C'est n'est pas forcément nouveau. En revanche, ce qui l'est c'est la réponse du ministre de l'Éducation nationale qui leur répond que le CPE relevant du domaine du code du travail, cela ne regarde pas les présidents d'université. En outre, certains organisent des consultations ou des référendums sur la reprise des cours: cela ne s'est pas vu souvent et c'était en général des tentatives de présidents qui sont contre la grève. Actuellement, il semble que ce soit davantage pour montrer qu'ils sont responsables de leur établissement.

Contact: Robi Morder, président du GERME, 06 87 51 19 71, RobiMorder@aol.com, www.germe.info

« Les petits-enfants de mai 68 »

Propos recueillis par Stéphane Alliès (lefigaro.fr) 17 mars 2006, (Rubrique France)

Robi Morder, chercheur en droit et science sociale à Reims et Saint-Quentin, dirige le Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (Germe). Pour lefigaro.fr, il décrypte la mobilisation anti-CPE et la met en perspective dans l'histoire de la contestation étudiante.

Quelles spécificités peut-on relever dans le mouvement actuel ?

Il y a beaucoup de ressemblances avec le mouvement de 1994 contre le CIP d'Edouard Balladur. De la même façon que pour le CPE, il s'agissait de mesures touchant les jeunes en particulier sur un problème général, celui de l'emploi. Aujourd'hui, comme en 1994, les étudiants ont démarré les premiers, car ce sont toujours ceux-là qui ont le plus de moyens –culturels, organisationnels et financiers- pour faire naître la contestation. Ensuite, les plus précaires et les lycéens suivent. Cette fois-ci, le mouvement des stagiaires et la prise de conscience qu'il a pu susciter ont aussi joué un rôle.

Puis, il y a la rencontre avec le monde salarial. L'unité est plus facile à réaliser quand on touche au droit du travail que lors de revendications plus sectorielles. Enfin, il y a la question de la légitimité syndicale. Et en ce moment, il n'y a pas de peur de récupération, les syndicats apparaissent dans leur rôle.

Y-a-t-il une évolution du rôle de la violence ?

Je ne le crois pas. Dans les années 1970, les fins des manifestations étaient bien plus violentes qu'aujourd'hui. En mai 68, il y avait déjà beaucoup d'interpellations de jeunes de banlieues, qui n'étaient pas étudiants. De tous temps, la manifestation apporte un cadre organisé à ceux qui veulent régler des comptes et en venir aux mains. Ce désir vient alors se greffer à ceux qui agissent collectivement.

La mythologie 68 agit-elle sur les manifestants d'aujourd'hui ?

Cette dimension est très frappante et permet de distinguer le mouvement anti-CPE des grèves de 1986 contre la loi Devaquet. A l'époque, on refusait la référence à mai 68 et on affirmait que la mobilisation n'était pas politisée. C'est aussi une question de génération. En 1986, ceux qui descendaient dans la rue étaient les enfants des soixante-huitards. De plus, la perception des événements de 68 était différente d'aujourd'hui. Mai 68 est réellement entré dans l'histoire des mouvements sociaux en 1988, lorsqu'on a commémoré ses 20 ans.

Comment analysez-vous le développement de la mobilisation ?

Il ne s'agit pas d'une déferlante, comme en 1986, mais plutôt d'une tâche d'huile, qui s'étend lentement. Les jeunes d'aujourd'hui ont intériorisé la précarité, au contraire de leurs aînés, habitués à d'autres normes sociales. Leur réaction a donc pris plus de temps. Un autre facteur de l'évolution relativement lente du mouvement se trouve dans la mobilisation lycéenne de l'an passé. Beaucoup d'étudiants de 2006 sont des lycéens de 2005, qui ont manifesté et connu les excès de défilés désorganisés et violents. Ceci explique qu'ils ont réfléchi à deux fois avant de se lancer. Ceci explique aussi que les lycées ne rejoignent le mouvement que maintenant. C'est un phénomène assez classique après une défaite sociale, au même titre que pour les salariés.

Comment envisagez-vous la suite des événements

Cela va évidemment dépendre de la réponse gouvernementale. Une suspension du CPE avec l'ouverture de négociations pourrait diviser le mouvement mais donnerait aussi l'impression que Villepin a reculé. Maintenir le cap reviendrait à miser sur le pourrissement de la situation. Toutefois, si la violence peut tuer la mobilisation, elle comporte un risque : celui de la bavure policière. Le facteur décisif sera, il me semble, l'entrée ou non du salariat dans la lutte. Or, il y a une accumulation de rancœurs depuis quelques années qui pourrait bien faire converger les contestations salariales, type GDF, autour des jeunes.

Enfin, le comportement de Jacques Chirac sera déterminant. Il ne faut pas oublier qu'il était présent lors des accords de Grenelle, après 68, en tant que membre du cabinet de Pompidou. Comme Edouard Balladur, d'ailleurs. Et il connaît l'importance de l'entrée des entreprises dans un mouvement social. En 1986, alors premier ministre, Jacques Chirac a surtout eu peur de cela. Même si la mort de Malik Oussekine était hautement symbolique. En fait, la meilleure solution de sortie de crise pour le gouvernement serait une décision du Conseil Constitutionnel qui émettrait des réserves, sans toutefois censurer le texte. Cela ouvrirait une porte de sortie pour négocier, sans donner l'impression de céder à la rue. Mais le mouvement est peut-être déjà allé trop loin.

QUELQUES REFLEXIONS D'ETAPE SUR LE MOUVEMENT ANTI-CPE
(rédigé avant la manifestation du 28 mars 2006 pour la revue italienne *Rifondazione*)

Le mouvement d'ampleur qui a commencé dans les universités, et qui s'étend aux lycées, déborde maintenant dans l'ensemble de la société. Cette mobilisation peut apparaître comme récurrente : ce n'est pas la première fois qu'une réforme soulève des protestations, et provoque une grève de jeunes formant assemblées, manifestations, coordinations. Ces « scénarios » ont déjà été vécus à plusieurs reprises depuis mai 68 : en 1976 contre la « réforme du 2ème cycle » universitaire, en 1986 contre la « réforme Devaquet ».

Néanmoins, tant dans son contenu que dans ses formes, des caractéristiques nouvelles sont apparues, liées à la massification de l'enseignement supérieur dans un contexte de chômage de masse. En effet, avec deux millions et demi d'étudiants, et des millions d'élèves du secondaire dans 4 000 lycées, plus personne ne peut considérer cette population scolarisée comme « privilégiée ». Dans chaque famille il y a un chômeur et un étudiant, et le diplôme apparaît – à juste titre – comme un bouclier anti-chômage. C'était déjà le sens des manifestations de 1986 contre les projets de sélection à l'entrée de l'université..

Une question d'égalité et de dignité.

Mais quand en 1994 le gouvernement Balladur a instauré le « CIP » (Contrat d'insertion professionnelle), qui autorisait de payer les jeunes, y compris diplômés, à 80% du salaire minimum légal, au cours de leurs premières années de travail, il s'est heurté à un front entre jeunes et salariés. « Papa, j'ai trouvé un travail, c'est celui que tu as perdu » pouvait-on lire sur des pancartes. Bien loin du conflit de générations, plus qu'une simple solidarité c'est un réel travail commun qui avait alors commencé à se forger entre mouvements de jeunes et syndicats professionnels. Edouard Balladur avait dû abroger ses décrets et loi.

Ce précédent aurait du servir de leçon aux gouvernants. Le CPE, qui reprend le même type de discriminations à l'embauche vis à vis des jeunes, en leur offrant moins de garanties, a soulevé la même tempête. A la différence d'Edouard Balladur, le premier ministre De Villepin s'est entêté et le mouvement a pris de l'ampleur. De surcroît, en n'ayant pas au préalable ouvert des concertations, ayant au contraire mené « à la hussarde » son projet, muselant le parlement par l'utilisation de l'article 49-3 (adoption sans débat à l'Assemblée nationale), le gouvernement montrait une pratique totalement contraire à ses discours sur la « démocratie sociale » et la négociation.

Le contenu comme la forme de la contre-réforme du CPE, permet de comprendre que derrière les revendications, il faut entendre l'aspiration à l'égalité et la dignité. Comment dans une société démocratique peut-on prétendre qu'un employeur peut renvoyer sans motif son salarié, comme autrefois les aristocrates congédiaient leurs domestiques ? Le lien entre jeunesse scolarisée et monde du travail trouve là sa clé : l'accumulation d'humiliations, de coups, de pleins pouvoirs aux puissants atteint l'intolérable.

De la tâche d'huile à la déferlante.

A la différence de ce qui s'était passé en 1986 ou en 1994, où trois semaines avaient suffi au gouvernement pour retirer leurs réformes, il n'y a pas eu cette fois-ci au début un raz-de-marée gréviste. Après les premières manifestations du 7 février, les vacances scolaires– dont les dates en France sont différentes suivant les « zones » s'étalant au total sur un mois - ont donné un visage différent. Toutefois, pendant toute cette période, une véritable « gymnastique gréviste » a eu lieu dans les universités qui n'étaient pas en congé : débats, analyses, préparation de la rentrée. Un autre élément explique aussi cette extension lente, c'est la bataille de l'opinion. Il faut comprendre que les jeunes, qui n'ont rien connu d'autre, ont profondément intériorisé la précarité comme faisant quasiment partie d'un parcours normal. Il y a fallu aussi convaincre toute une fraction de la population pour qui la précarité est une fatalité à laquelle on ne peut échapper. En quelques semaines, l'opinion, suivant de peu la jeunesse, s'est retournée. Ainsi, depuis la reprise des manifestations le 7 mars, chaque journée d'action est plus forte que la précédente, allant à l'encontre du pronostic de pourrissement sur lequel repose la « fermeté » rigide du Premier ministre.

Le blocage comme tactique.

C'est aussi cette extension, lente mais sûre, qui éclaire le sens des « blocages ». Alors qu'il n'y a pas besoin de « bloquer » quand la grève est totale, les barrages établis correspondaient à un mouvement à la fois suffisamment fort pour les permettre, mais pas encore généralisé. De surcroît, le blocage est une tactique adaptée aux nouveaux régimes d'études dans lesquels le contrôle continu, les examens sont bien plus fréquents et nombreux, ce qui peut faire hésiter beaucoup d'étudiants à s'engager dans l'action. Le blocage permet d'alléger ces contraintes et de lever l'inhibition des étudiants.

Un mouvement exigeant sur les formes démocratiques.

Pour autant, les blocages n'ont pas été décidés par une petite minorité. Par exemple, à l'université de Reims, sur le campus lettres et droit, la première assemblée générale qui avait voté la grève avait refusé de voter le blocage car elle ne s'estimait pas suffisamment représentative. Ce n'est que quelques jours plus tard, une fois qu'il y avait au moins mille personnes, la question a été soumise au vote. Dans la plupart des universités, cette question ne faisant pas l'unanimité, loin de là, le vote à main levée dans ces grosses assemblées ne permettait pas un déompte. C'est alors que des procédures de vote ont été organisées, avec des urnes, ou sur des listes, en présentant les cartes d'étudiant, en faisant appel aux enseignants comme médiateurs ou arbitres. A Poitiers, c'est un stade qui a été réquisitionné pour que les milliers d'étudiants écoutent les positions et votent. Apparaît une volonté de transparence, comme d'image de soi à donner à l'extérieur. Ces étudiants ne veulent pas qu'on puisse les soupçonner de manipulations, d'avant-gardisme auto-proclamé. Ce type d'organisation de votes donne ainsi une légitimité plus importante aux positions adoptées, et correspond à une culture démocratique de type électorale fortement ancrée. Il est vrai que majeurs à 18 ans, nos étudiants ont déjà voté une, deux ou trois fois aux cours des trois dernières années (référendum en 2005, régionales et européennes en 2004), comme ils ont déjà manifesté en 2002 contre Le Pen, ou, pour les lycéens, fait grève et manifesté en 2005. Expression des urnes et expression de la rue n'apparaissent ainsi pas contradictoires, le nombre est source de légitimité.

Une articulation des formes d'organisation.

Depuis le début des années 1970, la « coordination » est la forme d'auto-organisation des grands mouvements, pyramide de délégués élus par les assemblées générales. L'attitude des syndicats étudiants a varié selon les moments : ils se sont parfois sentis concurrencés, à d'autres moments ils ont accepté la légitimité de ces coordinations. Ce qui est, pour l'instant, remarquable, c'est l'unité à la fois des mouvements étudiants et des syndicats de salariés, comme celle de la coordination et des syndicats étudiants. Mais cette unité est aussi le résultat de l'intransigeance gouvernementale. Tant que le mouvement est ascendant, tant qu'il y a absence de négociations, la question de la représentation du mouvement et du mandat de ces représentants n'est pas à l'ordre du jour.
Enfin, si ce qui se passe à Paris dans l'Etat de type jacobin revêt une grande importance, se confirme la place des mobilisations en région. Par exemple, chaque semaine la coordination se tient dans une ville différente. Mais il est vrai aussi que cette souplesse laisse la place aux porte-parole des organisations syndicales, plus visibles par et dans les médias.

Robi Morder,
Professeur associé en droit du travail à l'Université de Reims Chapagne-Ardennes, président du groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants.

L'INTERVIEW

Robi Morder, **président du GERME** [1]

Le président du Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants [2] nous livre son analyse de la mobilisation anti-CPE. Selon lui, la question de l'emploi étaient déjà présentes dans les précédentes mobilisations étudiantes. Ce juriste, enseignant associé en droit du travail à l'université de Reims, enseigne aussi à l'université de Versailles-Saint-Quentin.

En quoi le mouvement contre le CPE diffère-t-il des précédentes mobilisations étudiantes [3] ?

Comme dans tout mouvement étudiant, il peut y avoir la volonté de participer à la légende, à l'histoire, sorte de « rite d'initiation ». Le jeune fait ainsi son apprentissage à la vie citoyenne. Mais il y a des différences. D'abord de rythme : en 1986, c'était la déferlante, tout s'est joué en moins de trois semaines [4]. En 2006, le mouvement fait tâche d'huile, s'installant lentement. Ainsi, le blocage est un moyen tactique, moyen qui fait débat dans les AG alors que la grève est approuvée très majoritairement. La tension entre pro et antiblocages s'explique aussi par la crainte de ne pas avoir ses examens, la semestrialisation des cursus rendant plus difficile les rattrapages. On voit cette inquiétude dans tous les mouvements longs.

La question de l'emploi semble aujourd'hui la première préoccupation des étudiants. Ils manifestent pour dire non à la précarité, ce qui n'était pas le cas auparavant ?

Le contraste n'est pas si flagrant. En 1986 aussi, la question du libre accès à l'enseignement supérieur était reliée à l'emploi : le diplôme comme bouclier anti-chômage. Même en 1968 cette peur du chômage existait, liée à la crainte de la déqualification. L'ANPE a été créée en 1967 par Chirac, alors au ministère de l'Emploi, car déjà l'augmentation du chômage (qui double en deux ans, passant de 200 000 à 400 000) apparaissait problématique pour le pays. Quant à la « dévalorisation » des diplômes, on s'en inquiète dès qu'il y a augmentation du nombre d'étudiants. Même dans les années 1930 on parle de « *chômage intellectuel* », « *d'encombrement des carrières* ». Mais c'est à partir des années 60 que la massification de l'enseignement supérieur devient notable. En 1968 déjà, une licence ne donnait plus accès aux mêmes postes que le même diplôme dans les années 50. La réforme Fouchet était déjà perçue comme un projet instaurant la sélection à l'université, et donc privant indirectement certains d'emplois qualifiés.

Faudrait-il professionnaliser davantage les cursus universitaires ?

Le discours dominant valorise davantage les compétences que les qualifications. Mais les chefs d'entreprise eux-mêmes déclarent avoir besoin de personnes ayant une culture générale leur permettant de s'adapter facilement. Regardez, chez Virgin ou McDonald's, on emploie des étudiants pour cette raison. Le marché du travail a de plus en plus besoin de personnes polyvalentes. Même dans la catégorie ouvrière – six millions en France aujourd'hui –, la part de non-qualifiés baisse.

Le lien entre qualifications et emploi apparaît comme de plus en plus complexe. Quel regard porte le juriste que vous êtes sur la situation actuelle ?

La hausse du nombre de diplômés permet une concurrence sur le marché du travail, régi par la loi de l'offre et de la demande. Les employeurs ont tout bénéfice à embaucher des jeunes qualifiés, voire de les faire travailler sans les payer par le biais de stages. Le paradoxe, c'est qu'aujourd'hui les cursus comportent des stages obligatoires, mais que les entreprises n'ont pas d'obligation de prendre des stagiaires. Comme tous les jeunes veulent effectuer des stages, les entreprises ont un vivier de stagiaires. Aux autres, on leur dit : pas d'efficacité immédiate, pas de stages. Pas de stages, pas d'emploi.

Le CPE est-il à même de désamorcer ce type de situation ?

Notre société fait porter tous les risques aux salariés et de moins en moins aux actionnaires ou aux banques. Depuis vingt ans, les mesures dérogatoires au Code du travail se sont succédé sans pour autant que les entreprises n'embauchent davantage. Les variables d'ajustement sur le marché du travail demeurent les jeunes, comme les femmes et les immigrés. Alors, quand on leur dit qu'ils vont pouvoir être licenciés sans motif, là ils ne sont plus d'accord. Déjà qu'il n'y a qu'un salarié sur trois licenciés qui va aux prud'hommes en France, et certains estiment que c'est trop... Si les jeunes sont aujourd'hui dans la rue, soutenus et rejoints par les salariés, qui sont aussi leurs parents, c'est qu'il y a aussi une question de dignité.

Propos recueillis par Maëlle Flot

(1) Robi Morder coordonne le livre 1968, naissance d'un syndicalisme étudiant aux Éditions Syllepse, qui paraît le 3 mai.
(2) Pour en savoir plus : www.germe.info.
(3) Contre le CIP du gouvernement Balladur en 1994, la loi Devaquet en 1986 ou encore mai 68.
(4) Le mouvement parti des campus de Caen et de Villetaneuse en novembre avait été préparé en amont par des comités militants anti-réforme Devaquet, mais il y a surtout eu la répression policière et le décès de Malik Oussekine en décembre.

REVUE DE PRESSE

Une maire sévère

Le Canard enchaîné, 22 mars, page 3.

Les lycéens du Puy-en-Velay qui bloquaient le 14 mars un boulevard de la ville ont été sommés de partir par leur maire, Arlette Arnaud-Landau. Il se trouve que cette élue PS est aussi la mère de Bruno Julliard, le président de l'UNEF, l'organisation étudiante en tête de la mobilisation anti-CPE.

Plus que la réforme, « la rupture est consubstantielle à notre histoire »

Le Monde, 26-27 mars, page 15.

Jacques Marseille, professeur d'histoire de l'économie à la Sorbonne, décrypte l'incapacité de la France à faire des diagnostics partagés. Comme le montre l'actuelle fronde contre le CPE, la faiblesse du syndicalisme, les défauts de son régime et de son personnel politique rendent la réforme quasi impossible.

Le « déficit d'avenir », malaise des jeunes diplômés

Le Monde, 28 mars, supplément « Économie ».

Même si les étudiants sortis du supérieur sont de loin les mieux lotis sur le marché du travail, ils subissent, eux aussi, les effets d'une croissance atone. Même à Dauphine, les jeunes n'échappent pas au « *système des stages* ». Et ils sont plus nombreux à vouloir s'expatrier.

CPE : le combat qui peut tout changer...

Nous avons voulu rendre compte, à chaud, de ce fantastique mouvement, en ouvrant la revue à divers points de vue : l'aspect juridique – ce qui ne l'empêche pas d'être politique – après le discours de Chirac ; ce qu'en pensent Gérard Aschieri pour la FSU et Annick Coupé pour Solidaires ; la parole d'étudiants et de lycéens, l'expression des acteurs représentant l'UNEF ou la coordination ; l'engagement des inspecteurs du travail... Il fallait aussi dire notre refus de la répression, toujours intolérable et plus encore peut-être quand elle s'avère être une dernière arme d'un pouvoir aux abois !

CALENDRIER 2006

16 janvier : De Villepin annonce la création du CPE.
24 janvier : 1ère réunion unitaire des 12 = appel au 7 mars.
31 janvier : Journée d'action CGT : un bide.
2 février : Journée de grève fonction publique sur les salaires.
7 février : 1ère journée nationale interpro sans appels à la grève des confs : de 218 000 à 400 000 personnes.
7 fév. – 7 mars : 4 semaines de vacances scolaires qui voient la mobilisation se construire lentement dans les universités avec Rennes en tête de pont.
7 mars : 2ème journée nationale interpro avec quelques appels à la grève dont la FSU : de 400 000 à 1 million dans les rues.
9 mars : Adoption du CPE par le parlement + 1ère journée « jeunes » + 3ème réunion unitaire des 12 = appel au 18 mars.
10 mars : Occupation de la Sorbonne.
11 mars : Bouclage du précédent numéro de votre revue préférée.
16 mars : 2ème journée « jeunes » + appels à la grève (SNESup et SNASUB).
18 mars : 3ème journée nationale interpro, manifs du samedi entre 530 000 et 1,5 million dans tout le pays + 4ème réunion unitaire des 12.
21 mars : 5ème réunion unitaire des 12 = appel au 28.
23 mars : 3ème journée « jeunes » avec appels à la grève FSU.
24 mars : 6ème réunion unitaire des 12 = réponse à Villepin + les 5 reçues à Matignon !
28 mars : 4ème journée nationale interpro avec « arrêts de travail, grèves et manifestations » : de 1 à 3 millions ! + appel des 5 à Chirac.
29 mars : 7ème réunion unitaire des 12 = 4 avril.
30 mars : Le conseil constitutionnel valide la loi.
31 mars : Chirac avance en reculant.
4 avril : 5ème journée nationale interpro avec « arrêts de travail, grèves et manifestations » toujours aussi nombreux, et un peu plus !

LIBRES PROPOS ET RÉFLEXIONS SUR UN DISCOURS PRÉSIDENTIEL

Où l'élève Chirac loupe son exa

On était encore le 31 mars. A quelques heures près, on aurait cru à un poisson d'avril. Voilà un président de la République dont la fonction est d'être le gardien de la constitution, et qui dans le même monologue annonce qu'il promulgue une loi, tout en invitant de manière insistante à ne pas l'appliquer...

Comme l'ont souligné de nombreux commentateurs, quelle « leçon de civisme » et d'instruction civique ! Il est vrai que l'ancien Maire de Paris, Jacques Chirac, en a déjà donné d'autres, lui qui ne doit son salut judiciaire qu'à son immunité de président.

Un constitutionnaliste comme Dominique Rousseau, professeur de droit public à Montpellier, a pu souligner qu'en « tordant la constitution [...] on n'est pas loin de la haute trahison »(1).

Le ministre Borloo, quant à lui, avait ordonné à son administration de ne pas imprimer de contrats type. Le député Roger-Gérard Schwartzenberg a écrit au ministre pour lui rappeler les termes des articles 432-1 et 432-2 du code pénal : « Le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique agissant dans l'exercice de ses fonctions, de prendre des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi est puni de 5 ans de prison et de 75 000 euros d'amende »... Et si ces mesures sont suivies d'effet, on passe à 10 ans de prison et 150 000 euros !

Rien n'empêche les employeurs de conclure des CPE, et d'ailleurs, pour bien le prouver, la FIDL a, le 3 avril, embauché un salarié en CPE. Et combien même une nouvelle loi interviendrait, rien n'empêche l'embauche en CPE de jeunes de moins de 26 ans, et de les licencier la veille de la promulgation des nouveaux textes. C'est toujours quelques semaines de gagnées.

Les tartuffes du MEDEF, à commencer par sa présidente, ont aussi déconseillé d'embaucher en CPE. Mais qu'arrivera-t-il si une entreprise outrepasse le conseil ? Parisot exclura-t-elle le coupable de la confédération patronale ? Mais, au fait, quelle est la représentativité des syndicats d'employeurs ? Le MEDEF annonce 700 000 adhérents. Mais si l'on se réfère aux dernières élections prud'homales, on ne peut que constater que c'est dans le collège employeurs que le taux de participation est le plus faible : 27 % des 950 000 inscrits(2).

L'enjeu, le pouvoir patronal et la liberté de licencier...

« Charbonnier est maître chez lui », voilà le proverbe préféré des chefs d'entreprise. Le travail organisé à sa discrétion, comme l'embauche et la débauche. C'est tout le sens des réactions du MEDEF et de la CGPME au discours de Chirac : si le salarié doit « connaître les raisons de son licenciement, il n'est pas question de l'écrire dans la lettre de licenciement »(3).

Histoire de faire « moderne », ils nous font un retour à... 1872. Petit voyage au XIX° siècle, donc : il y eut d'abord le code civil, dit « code Napoléon ». Dans le chapitre du louage (des choses, des animaux, etc.), nous avons le « louage de service ». Mises sur un pied d'égalité juridique – alors que le salarié est bien évidemment en infériorité réelle – chacune des

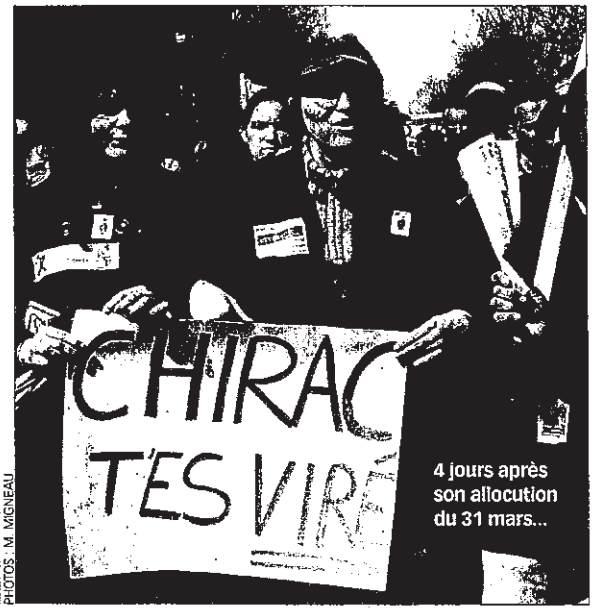

4 jours après son allocution du 31 mars...

PHOTOS : M. MIGNEAU

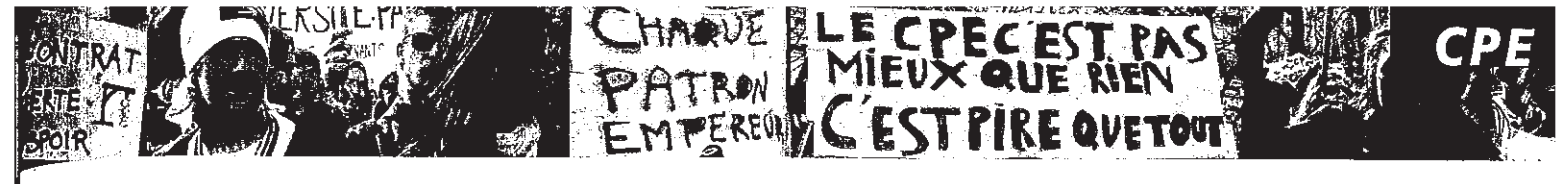

8

men de droit constitutionnel

parties, patron et salarié, est libre de rompre sans motif, ni préavis, ni indemnité. Certains tribunaux, dans les années 1860, considérant cette égalité juridique comme une fiction, ont estimé qu'il fallait un motif légitime de licenciement. Mais la Cour de cassation, dans deux arrêts du 5 février 1872, casse ces décisions et délivre l'employeur de la charge de la preuve. Certes, une loi du 27 décembre 1890 a beau indiquer que la résiliation du contrat « peut donner lieu à des dommages et intérêts », encore faut-il que le salarié prouve la faute de l'employeur, ce qui lui est évidemment souvent impossible. Une loi du 19 juillet 1928 dispose que les tribunaux « peuvent faire une enquête sur les conditions de la rupture », le jugement devant « mentionner expressément le motif allégué », mais n'est pas appliquée. Jusqu'en 1973, la jurisprudence de 1872 s'applique[4], de plus en plus intolérable. La Conférence internationale de l'OIT adopte la recommandation 119 le 26 juin 1963, prévoyant la justification par un motif valable. En 1972, c'est au tour de la commission des communautés européennes : communication des motifs de licenciement, consultation des représentants des travailleurs, charge de la preuve incombant à l'employeur. Des pays européens avaient déjà instauré de nouvelles règles[5].

Bonne dernière, la loi française de 1973 introduit deux innovations, qui ne vont pas jusqu'à l'obligation de réintégration du salarié injustement licencié. D'une part, sur le fond, tout licenciement doit être motivé par « une cause réelle et sérieuse », matérialisée dans une lettre de licenciement. C'est sur les motifs indiqués dans cette lettre – qu'ils soient économiques, ou personnels – et sur aucun autre, que les juridictions prud'homales et les cours d'appel exercent leur contrôle. C'est bien ce que Villepin, la droite et le patronat refusent, afin de permettre à l'employeur d'inventer des motifs *a posteriori*, à la condition évidemment que le salarié ait le courage et l'énergie d'aller aux prud'hommes[6]. D'autre part, en la forme, une procédure a été introduite : une convocation à entretien préalable qui permet au salarié de s'expliquer, et qui l'autorise à se faire assister par autre salarié[7], le licenciement ne pouvant être notifié que dans un délai minimal d'un jour franc. La procédure est rapide, de quelques jours à trois semaines selon les situations[8]. C'est trop pour ceux qui ont supprimé ces garanties jugées « archaïques ». Le jetable est plus moderne…

On comprend mieux les résistances du patronat et de l'UMP à la suppression totale du CPE, et du CNE.

Le chômage des jeunes comme prétexte

Chirac a annoncé un « grand débat national sur les liens entre université et emploi, afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ». L'assertion selon laquelle l'université serait la cause du chômage, est tenace. Alors que ce sont les entreprises qui embauchent et débauchent, pas les facultés. Villepin a sorti, pour les besoins de sa cause, une information fantaisiste : les jeunes mettraient 10 ans avant de trouver un CDI. D'après le CEREQ[9], trois ans après leurs débuts dans la vie active, 61 à 72 % de titulaires de CAP, 67 à 80 % de Bac Pro, 71 à 79 % de BTS ou DUT sont en CDI. Le diplôme demeure une protection contre le chômage. D'après l'INSEE[10], 15 % des sans diplôme sont au chômage, 7 % des Bac+2.

La tragédie est d'abord celle des non qualifiés quelque soit leur âge. Ce sont eux les premières victimes du chômage de longue durée et de la précarité prolongée que ce soit avant d'entrer dans le monde du travail, ou en cas de licenciement. Mais de ceux-là, le président n'en a pas parlé. Avec la réduction des postes non qualifiés[11], la véritable solution consiste dans l'effort de formation – initiale et permanente – et de (re)qualification. Ni les statuts dérogatoires, ni le travail à 15 ans ne constituent une réponse.

Enfin, quant on reproche l'absence de liens universités/entreprises, on atteint un sommet d'hypocrisie. Il faut savoir que l'Université s'est déjà beaucoup (trop) professionnalisée, par les filières sélectives (DUT, BTS, IUP, DESS, Master 2) puisque justement le patronat ne veut pas payer pour tous. Par ailleurs, les stages sont rendus obligatoires quasiment à tous les niveaux, du collège à l'université. En revanche, aucune obligation ne pèse sur les entreprises en terme de formation. Qu'il y a loin des paroles des représentants patronaux aux actes des chefs d'entreprise ! Il y a souvent des représentants locaux du MEDEF, de la CGPME, des Chambres de commerce au titre de personnalités extérieures dans les Conseils d'administration des universités. Il faudrait examiner à chaque fois : que font-ils, que payent-ils, et surtout de quoi profitent-ils… ■

ROBI MORDER, EE-SNESUP

Le marché, décidément sans entrave…

A peine la LEC promulguée, et donc le CPE par son article 8, et malgré les recommandations illégales du Chirac, voilà qu'une entreprise – jurimodel.com pour ne point la nommer – propose sur internet des modèles de contrat de travail première embauche pour la modique somme de 10 euros ! Apparemment, les clients ne manquent pas… Sans vergogne, le modèle anticipe le vote éventuel d'une loi modifiant le CPE en indiquant « qu'il est prudent de signer les CPE avec une période de consolidation d'un an sous peine de voir le contrat déclaré nul par les prud'hommes » !
Le marché est bien comme la grenouille de la fable : elle gonfle, jusqu'à ce que… ■

1) France Inter, journal de 13 h, 3 avril 2006.
2) Il était de 33 % pour les collèges salariés, avec des conditions de vote, de localisation des bureaux, d'inscription sur les listes… rocambolesques !
3) Communiqué de la CGPME, 31 mars 2006.
4) Quelques réformes : l'ordonnance du 19/02/1958 obligeant à notifier le licenciement par lettre recommandée avec A.R. (il s'agit de donner « date certaine » à la rupture, et non de rédiger des motifs) ; l'ordonnance du 13/07/1967 sur l'indemnité de licenciement.
5) Les Italiens en 1966 et 1970, les Anglais en 1969 et 1972, les Allemands en 1971.
6) Un salarié licencié sur trois saisit les prud'hommes. C'est sans doute encore trop puisque le délai d'appel a été raccourci pour le CPE, comme pour le CNE, de 5 ans à 12 mois.
7) Depuis 1989, il peut être extérieur à l'entreprise quand celle-ci est dépourvuede représentants du personnel. En 1991 un statut protège ce conseiller du salarié.
8) Le délai pour notifier les licenciements économiques individuels est de 8 jours, 15 jours pour les cadres.
9) Bref Cereq, n° 222, septembre 2005.
10) INSEE Première, n° 1070, mars 2006, « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi ».
11) Dans la catégorie ouvrière INSEE, il n'y a plus que 20 % d'ouvriers non qualifiés.

Mouvement étudiant

Régénérescence

Qu'est-ce qui fait la spécificité du mouvement étudiant et lycéen d'aujourd'hui? La massification de la population étudiante et la précarisation du monde du travail ont amené de nouvelles formes d'organisation.

Qu'ils affirment s'en démarquer ou le prendre comme modèle, Mai 68 demeure une référence quand on parle des mouvements étudiants. En réalité, Mai 68 a été bien plus qu'une mobilisation de la jeunesse: ce fut la plus grande grève générale du XXe siècle, ayant failli renverser le régime. Ces événements constituent une référence traumatisante pour les gouvernants. Premier ministre en 1986, Chirac retire le projet de réforme Devaquet, comme Balladur retire le contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1994, par crainte de la jonction entre luttes étudiantes et mobilisation sociale dans les entreprises. En 1995, si Juppé accorde très vite des budgets supplémentaires à plusieurs universités mobilisées pour tenter d'éteindre un mouvement étudiant s'amplifiant, c'est que commence la grève dans le secteur public.

D'autres mobilisations dans les universités, tout aussi importantes, sont restées confinées: grève générale de 1972 des étudiants en lettres contre la réforme des centres de formation des maîtres, grève générale des étudiants, aux côtés des lycéens qui en sont la colonne vertébrale et des collégiens, contre la loi Debré (réforme des sursis) et l'instauration du Deug. En 1976, une très longue grève débute à Nantes, en janvier, se généralise et se prolonge jusqu'en avril, s'opposant à la «réforme du deuxième cycle».

> «Dans le mouvement actuel, l'exigence démocratique est permanente.»

Coordination

Au-delà de l'objet manifeste de chacune de ces grandes luttes, s'exprime un même contenu latent. Ces mouvements protestent tout d'abord contre la situation de la jeunesse: répression policière en 1968, embrigadement dans l'armée en 1973, sporadiquement dans les lycées autour du «lycée caserne» et du régime disciplinaire, pour la liberté d'expression. À d'autres moments, le plus souvent, il s'agit du refus de réformes sélectives: déjà, en 1968, l'insurrection étudiante est précédée de la contestation de la réforme Fouchet. Enfin, il ne faut pas oublier les mobilisations moins homogènes, plus sporadiques, car concernant des réformes devant s'appliquer et s'adapter localement, comme celle des premiers cycles universitaires, en 1984, ou la mise en place du nouveau système dit LMD[1] s'étalant sur quatre ans.

Certaines mobilisations ont lieu en «positif»: pour l'augmentation de budget, des créations de postes, des dédoublements de cours, etc. Mais, par nature, ce sont des enjeux locaux difficilement nationalisables, sauf quand la pénurie touche tout le monde, comme en 1995. Enfin, et c'est le cas du CIP en 1994 et du contrat première embauche (CPE) en 2006, ce qui touche au code du travail, et donc à la situation et aux statuts professionnels des étudiants devenant des salariés.

Entre 1968 et aujourd'hui, le nombre d'étudiants est passé de 500000 à 2,5 millions. Même si massification n'équivaut pas à démocratisation, de nombreuses couches sociales accèdent à l'université. Ainsi, dans chaque famille, il y a un chômeur et un étudiant, ce qui ne permet plus – comme l'avaient fait en 1968 les bureaucraties ouvrières – d'enfermer les étudiants dans un ghetto au nom de leur origine et devenir de classe. *«On ne va pas se laisser donner des leçons par ceux qui seront nos futurs patrons»*, pouvait-on alors entendre par ceux qui craignaient le mélange détonant.

Si 30 à 40% des étudiants, aujourd'hui comme hier, travaillent pour financer leurs études, cela signifie qu'ils sont aujourd'hui plus de 600000 à être déjà salariés, soit 5% du salariat du privé. La main-d'œuvre étudiante satisfait de nombreux secteurs: restauration rapide, Virgin, etc. Tout cela représente un enjeu majeur pour le mouvement syndical, à la fois parce que le «job étudiant» est devenu le modèle du travail précaire pour les non-étudiants, et pour renouveler le syndicalisme lui-même.

L'auto-organisation, sous la forme de coordinations de délégués élus dans leurs assemblées générales (AG), est entrée dans le répertoire d'action collective de la jeunesse scolarisée depuis 1971 et 1972. Ce qui était «invention» est devenu naturel, «tradition». Ce fut d'abord une réponse à l'absence de syndicats, comme en 1971 dans les lycées. Le rapport des syndicats étudiants à l'auto-organisation dépend des situations. D'abord opposés, puis devant «faire avec». En 1976, les deux Unef sont dans les coordinations, mais elles mènent seuls les entrevues avec le ministère, tout en en rendant compte. Il est vrai que la coordination étudiante refuse de rencontrer le ministre ailleurs que sur un plateau de télévision... En 1986, le mouvement est suffisamment fort pour que ce soit la coordination en tant que telle qui assure à la fois un rôle d'organisation de la lutte et de représentation auprès des pouvoirs publics, condamnant toute «négociation parallèle». Les syndicats s'y plient... officiellement.

Blocages

Cette année, il y a eu des accrochages: les cinq confédérations vont à Matignon sans discuter avec toute l'intersyndicale; la coordination demande à être représentée dans l'intersyndicale, ce qui est désormais admis. Mais il apparaît peu de tensions – en tout cas publiquement visibles – ce qui tient sans doute à l'obstination gouvernementale. Tant que ne se pose pas la question concrète de négociations, il n'y a pas de débats sur la forme (qui va représenter le mouvement?) ni sur le contenu (que dit-on, que propose-t-on?).

Enfin, dans le mouvement actuel, l'exigence démocratique est permanente. Dans les facs en grève, comme à Reims, un ministre peut v parler et débattre. Le «blocage» est plus s matiquement utilisé comme tactique, car la étudiante a changé: toujours plus de contrôl d'examens partiels, plus de présence obligat la semestrialisation et, donc, plus d'anxié manquer ses examens... Le blocage met les étudiants sur un pied d'égalité. Il est emp quand le mouvement est suffisamment, mais assez, fort.

Aujourd'hui, les AG sont très massives. entend les opposants à la grève et au bloc L'UNI, syndicat de droite pro-CPE et ant cages, peut parler. Les votes organisés sur le cage respectent des formes qui n'étaient peu appliquées auparavant: listes d'émargen et de vote, urnes, parfois organisées par les a nistrations. Les étudiants d'aujourd'hui in vent la démocratie dans plusieurs espace légitimité: celui du vote et celui de la rue, qu sont pas contradictoires. Après tout, beauc ont l'expérience d'avoir fait opposition à Le par les urnes et par la rue, il y a quatre an ont renouvelé l'expérience de la lutte dan lycées l'année dernière. Un bel exemple de binaison entre formes de démocratie repré tative et démocratie directe, qui donne à chir. ■

Robi Mo

1. Licence-Master-Doctorat.

L'EST REPUBLICAIN – 6 AVRIL 2006

« La peur de la précarité existe »

Robi Morder dirige le Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (Germe). Il analyse la contestation anti-CPE.

- La contestation anti-CPE présente-t-elle la même particularité que les précédents mouvements étudiants ?

- Elle se rapproche du mouvement contre le CIP en 1994 puisqu'il s'agit aussi de protester contre une mesure touchant les jeunes sur un problème général, celui de l'emploi. Mais sa particularité tient à sa durée. Sur le CIP, Edouard Balladur avait reculé rapidement.

Elle tient aussi à ses formes d'action, dont certaines rappellent celles, surprise, des intermittents. Enfin, elle tient aux blocages dont il n'y a pas d'équivalent dans le passé à une telle échelle, avec une forme plus démocratique.

Les assemblées générales sont massives, avec parfois des votes à bulletins secrets et des débats où généralement tout le monde peut s'exprimer. C'est la génération de 2002 qui voulait battre Le Pen dans les urnes et dans la rue qui manifeste.

Robi Morder, enseignant à l'université de Reims : « Aujourd'hui, on a tendance à culpabiliser le jeune parce qu'il est jeune et n'a pas d'expérience ». Photo DR

- Est-ce une génération sacrifiée ?

- Non, mais elle a besoin de sécurité. La peur de la précarité existe, de même que l'idée que l'on sera moins bien loti que la génération précédente. Cela n'est jamais arrivé en un siècle, dans l'histoire du monde du travail.

On se dit : « Les enfants vivront plus mal que nous ». Traditionnellement, on pensait qu'au contraire, ils allaient s'élever par la promotion sociale et le diplôme. A juste titre d'ailleurs, car cela reste en partie vrai.

Au bout de trois ans après la fin de leurs études, les titulaires de CAP tertiaires sont à 60 % en CDI, les DUT et BTS industriels à 82 %.

Contrats dérogatoires

- Vous voulez dire que la situation est moins préoccupante qu'on ne le croit ?

- Oui. La véritable situation dramatique est celle des non-qualifiés, jeunes ou moins jeunes d'ailleurs. Ce sont eux qui mettent le plus longtemps à obtenir un CDI. Et lorsqu'ils sont licenciés, ce sont eux qui restent au chômage le plus longtemps.

L'enjeu est aujourd'hui de former ces 15 à 20 % de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification.

Mais le sentiment général est qu'il y a une précarité générale : c'est comme le sentiment d'insécurité. Même s'il ne s'appuie pas sur des choses réelles, il a une réalité.

- Comment le mouvement actuel peut-il se résoudre ? Par l'abrogation du CPE ?

- La question qui se pose, au fond, est la suivante : est-ce que les contrats dérogatoires créent des emplois ?

En réalité, ils ont des effets pervers. Au nom de la politique de l'emploi, on a beaucoup démantelé le droit du travail. Sans régler le problème des non-qualifiés, qui demande des efforts et des moyens. Il y a 30 ans, la jeunesse et l'inexpérience étaient payées au SMIG. C'était dans l'entreprise que se faisait l'adaptation du jeune au poste du travail.

Aujourd'hui, on a tendance à culpabiliser le jeune parce qu'il est jeune et n'a pas d'expérience. Et il arrive qu'on ne le paie pas.

- Jacques Chirac a appelé les universités à tisser des liens avec les entreprises...

-... mais ils existent ! Mais est-ce que les entreprises ont des liens avec l'université ? Dans la plupart des cursus de formation, les stages sont obligatoires mais aucune obligation ne pèse sur les entreprises pour qu'elles prennent des stagiaires.

Propos recueillis par Michel VAGNER

Pour une revue anglo-américaine. Le 9 avril 2006

C'est sous prétexte que le chômage des jeunes est trois fois plus élevé que dans le reste de la population active que le gouvernement français et son premier ministre, deVillepin, ont voulu instaurer en février 2006 le « Contrat première embauche ». Ce contrat, qui peut être passé avec tout jeune de moins de 26 ans, permet aux employeurs de licencier sans motif pendant les deux premières années du contrat de travail.

Le chômage des jeunes, pour réel qu'il soit, a été volontairement sur-dramatisé par le gouvernement. En effet les chiffres montrent que c'est d'abord la population non qualifiée, c'est à dire celle qui ne dispose pas de diplôme, qui est frappée par l'inactivité salariale, quelque soit l'âge, et l'on s'aperçoit d'ailleurs que le diplôme permet toujours d'accéder plus vite à un emploi stable. Ainsi, la moitié des titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle obtiennent un Contrat de travail à durée indéterminée dans l'année qui suit la fin d'études (au bout de 3 ans, ils sont 70%), ce taux s'élève à plus de 80 % pour ceux qui obtiennent au bout de deux ans d'études supérieures un diplôme universitaire de technologie ou un brevet de technicien supérieur. Alors que le chômage atteint 15% des non qualifiés, il est deux fois moindre pour ceux qui ont un diplôme à « bac+2 ». C'est ce qui ressort des enquêtes des instituts officiels, INSEE ou CEREQ[1].

En réalité, le patronat français veut en finir avec ce qu'il considère comme une entrave à la libre concurrence et au fonctionnement du capitalisme mondialisé, à savoir les conquêtes sociales héritées de décennies de luttes du monde du travail. Alors que depuis une loi de 1973 tout licenciement doit être motivé par une « cause réelle et sérieuse », avec une lettre contenant ces motifs, et après une procédure – légère- dans laquelle le salarié peut se faire assister par un autre salarié, les organisations d'employeurs - MEDEF comme CGPME[2] - réclament une « liberté de licencier ». C'est pour répondre à cette exigence que le gouvernement a instauré d'abord le Contrat nouvelle embauche dans les petites entreprises de moins de 20 salariés, puis le CPE pour les jeunes. Les syndicats patronaux sont accrochés à cette « liberté »de licencier, qu'ils présentent comme moderne. Ce patronat, qui présente comme « archaïque » toute défense des conquêtes sociales, est pourtant engagé dans un retour au régime du licenciement tel qu'il existait au XIXème siècle, établi par la Cour de cassation en février 1872.

Précarité + Exploitation = révolte.

Mais si le CNE avait été adopté sans riposte ouvrière, c'est que la décision a été prise au mois d'août, pendant les vacances, et que les petites entreprises sont un « désert syndical » sans représentants du personnel. Le CPE, lui, a soulevé une vague de protestation et de mobilisation, sans doute la plus importante depuis mai 1968 et l'hiver 1995. Il est vrai qu'en visant indistinctement tous les jeunes de moins de 26 ans, le CPE a été pour la partie la plus organisée et la plus mobilisable de la jeunesse, la jeunesse étudiante, dotée d'associations, de syndicats, la « goutte d'eau » qui a fait déborder le vase. La précarité, les « jobs étudiants » et les stages[3] non rémunérés sont le lot commun de centaines de milliers de jeunes durant leurs études. Depuis plusieurs mois déjà, un mouvement de stagiaires contre le détournement des stages et leur exploitation éhontée marquait l'actualité. En imposant le CPE, malgré les avis de plusieurs autres ministres, sans négociation ni consultation préalable des syndicats, en évitant le débat parlementaire par l'utilisation de l'article 49-3[4], au contenu contestable s'est ajoutée une forme autoritaire, véritable tentative de guerre-éclair sociale contre la jeunesse.
Ce raidissement du pouvoir politique va en réaction provoquer radicalisation, extension de la mobilisation, enracinement du mouvement dans tout le pays.

Dans un premier temps, le 7 février, avant le vote définitif de la loi, une première journée de manifestations, avec le soutien de tous les syndicats de salariés, a montré l'extrême sensibilité

[1] Respectivement institut national de la statistique, et centre d'études sur les qualifications, dont ont peut consulter les études sur les sites internet www.insee.fr ou www.cereq.fr .

[2] Ce sont les deux principales organisations patronales : le « Mouvement des entreprises de France » est en fait l'ancien « centre national du patronat français », et la CGPME est la confédération des petites entreprises. La représentativité de ces organisations patronales n'est pas établie. Les seuls chiffres vérifiables dont on dispose sont ceux des élections aux tribunaux des prud'hommes de 2002. Seuls 27% des employeurs ont voté, bien moins que les salariés.

[3] Les stages sont des périodes des études qui doivent être effectuées dans les entreprises, et ne sont pas rémunérés. Mais beaucoup d'entreprises en profitent pour faire travailler les jeunes comme de vrais salariés. On considère qu'il y a 100 000 postes de travail qui sont ainsi occupés par une main d'œuvre gratuite.

[4] Procédure accélérée qui permet de considérer comme adopté un texte sans vote des députés.

de la jeunesse étudiante. Contrairement aux prévisions gouvernementales qui en a profité pour achever l'adoption de la loi, les vacances scolaires – qui s'étalent pendant quatre semaines[5] – loin d'éteindre le mouvement, l'ont consolidé. Assemblées, constitution de comités, discussions, tracts en direction de la population. A la rentrée, les manifestations ont été toujours plus nombreuses. Les 7, 18, 28 mars, 4 avril) ont vu dans plus de 300 villes manifester plusieurs millions de jeunes et de salariés (trois millions le 28 mars, autant le 4 avril après le discours de Chirac). Ce sont des manifestations souvent plus importantes qu'en 1968, avec des grèves dans le secteur public mais aussi, à nouveau, dans le secteur privé.

Un mouvement qui fait tâche d'huile.

Ce n'est pas le premier mouvement étudiant en France, mais nous sommes sans doute dans l'un des plus longs. En mai 1968, la grève étudiante demarre début mai, devient grève générale de plusieurs millions de salariés, et se termine courant juin, à la veille des vacances. En mars/avril 1973 contre la réforme du premier cycle universitaire et celle des sursis militaires, ou en 1986 contre la réforme Devaquet, la grève est une véritable vague qui submerge en quelques jours toutes les universités, et s'arrête au bout de trois semaines, sur les vacances de Pâques en 1973, sur une victoire en 1986[6]. On avait connu un exemple de longue grève en 1976, s'étalant durant tout un trimestre, contre la « réforme du deuxième cycle ». Dans tous ces cas, il s'agissait de mobilisations dont l'objet était de lutter contre la sélection[7].
La particularité du mouvement de 2006, c'est sa lente extension, tâche d'huile plus que tsunami. C'est d'abord qu'il y a plus d'étudiants, plus d'implantations universitaires. Il y a eu aussi les modifications des rythmes et calendriers : de vacances qui sont étalées, d'examens plus nombreux, d'assiduité exigée avec plus de sévérité qui freinent l'extension de la lutte[8]. Il a fallu plusieurs semaines pour que la grève soit effective dans 80% des universités et un millier de lycées.
Une bonne partie des grévistes de première année de faculté sont les anciens lycéens qui ont au printemps 2005 déjà mené une longue grève contre la « Loi Fillon ». D'un côté ils y ont acquis une expérience de la lutte, mais d'un autre ils hésitent à se lancer à nouveau aussi rapidement dans une longue bataille.
Enfin, il ne faut pas négliger le travail de conviction, car beaucoup de jeunes ont intériorisé comme « normale » la précarité. Les sondages en février 2006 donnaient un CPE populaire pour 60% de la population. Le travail de mobilisation et de discussion a inversé en quelques semaines les résultats, puisque l'opinion s'est majoritairement retournée contre le CPE et le gouvernement.
Les « blocages », véritables piquets de grève, sont une nouveauté à une telle échelle. Seul un fort mouvement peut adopter cette tactique, mais elle est nécessaire tant que la grève n'est pas totale. En tout état de cause, le blocage place les étudiants sur un pied d'égalité, puisqu'aucun cours n'a lieu (néanmoins, partout on laisse se dérouler les préparations aux concours d'entrée dans la fonction publique).

Une unité syndicale et intersyndicale inédite.

Seule l'UNI, syndicat lié à l'UMP, à Chirac et à Sarkozy, a soutenu le CPE. Les deux autres organisations représentatives étudiantes, majoritaires aux élections universitaires, UNEF et FAGE, ainsi que les syndicats plus récents tels SUD-étudiant, la Confédération étudiante, la CNT, se sont prononcées pour un retrait du CPE[9].
Comme en 1994 contre le CIP[10], les syndicats d'étudiants et de salariés ont souvent agi en commun sur un problème touchant aussi bien au droit du travail qu'au devenir des jeunes. Le 7 mars, les syndicats de salariés soutiennent les manifestations étudiantes, le 18 mars, c'est une manifestation commune le samedi après-midi pour

[5] Chaque académie a des dates de vacances différentes au cours de cette période. Ainsi, il y a toujours entre un tiers et une moitié des universités en activité pendant que les autres sont fermées.
[6] Le gouvernement avait purement et simplement retiré son projet.
[7] Il ne faut pas oublier qu'en mai 68 on a beau être en pleine crise révolutionnaire, il y avait eu l'enjeu de la « réforme Fouchet »avec une sélection qui devait entrer en vigueur.... En 1968/1969.
[8] La réforme « LMD », licence – master – doctorat, d'harmonisation européenne, a introduit la semestrialisation. Ainsi, quatre à cinq semaines de grève dans l'année, ce n'est plus un quart mais la moitié d'une unité d'enseignement que l'on manque.

[9] La FAGE, plus « centriste », qui a appelé aux manifestations, ne s'est pas prononcé pour la grève, est opposée aux blocages et a – contrairement aux autres organisations – de rencontrer le gouvernement tout en réaffirmant son opposition au CPE. La CNT est une organisation anarcho-syndicaliste, la Confédération étudiante est liée à la CFDT et SUD étudiant a été crée au lendemain des mouvements de 1995.
[10] En février1994, le premier ministre, Edouard Balladur, avait crée un « contrat d'insertion professionnelle », qui permettait aux employeurs de payer les jeunes –même diplômés- à un salaire inférieur au salaire minimum. Devant la grande mobilisation, le décret et la loi ont été abrogés au bout de quatre semaines de lutte.

que toute la population puisse participer, puis les 25 mars et le 4 avril il y a des appels à la grève dans les entreprises. Nous sommes loin de mai 1968 quand une bonne partie du mouvement ouvrier établissait un véritable mur entre la jeunesse et les salariés. A l'époque, les bureaucraties ouvrières pouvaient expliquer que ces étudiants étaient des « fils de bourgeois », « futurs patrons » et qu'il fallait s'en méfier. C'était faux, mais il n'y avait que 500 000 étudiants, avec très peu d'enfants d'ouvriers. Aujourd'hui, il y a 2 500 000 étudiants qui sont déstinés dans leurs écrasante majorité à devenir des salariés. Dans chaque famille il y a un étudiant et un chômeur, cela change les rapports entre le mouvement des jeunes et la société. De plus, il y a 600 à 700 000 étudiants qui travaillent pour financer leurs études, sans compter les stagiaires, soit 4 à 5 % du monde du travail. Il y a des secteurs entiers de l'économie qui emploient en nombre des « jobs » étudiants : restauration rapide, sociétés de gardiennage, grands magasins du livre et du disque... Loin de n'être qu'une simple affirmation idéologique, l'unité étudiants-travailleurs est une réalité concrète.

Une véritable exigence démocratique.

D'un autre côté, loin de rejeter les syndicats de salariés, les jeunes comprennent leur utilité. Encore faut-il que la confiance ne soit pas déçue, et que les uns ne cherchent pas à se substituer aux autres. Tant que le gouvernement se montre inflexible, l'unité se fait autour de la demande de retrait, d'abrogation de la loi.
C'est à partir du moment où il y a contacts, concertation, négociation que la question se pose : quelle position va être défendue et par qui ? Qui va représenter le mouvement, et sur quel mandat.

Pour l'instant, malgré des accrocs, l'articulation entre les syndicats de salariés légalement représentatifs au plan national[11], l'intersyndicale qui regroupe tous les syndicats, y compris ceux des étudiants et lycéens, et la coordination fonctionnait. La coordination étudiante est ainsi présente au sein de l'intersyndicale.

La coordination, forme nouvelle des années 1970, devenue tradition dans le répertoire d'action, est ce système qui part de la base, assemblées générales des étudiants, syndiqués ou non, élisant des délégués, délégués se réunissant en « coordination ». Dans le mouvement de 2006, la coordination se réunit chaque fin de semaine dans une ville différente : Poitiers, Rennes, Aix, Lille, Dijon, Lyon.... Elle a décidé des appels, de revendications et de décisions d'actions qui ont été plus ou moins reprises par les syndicats.

Dans les universités, la question du blocage qui ne fait pas l'unanimité a obligé l'adoption de formes de votes afin de rendre les décisions incontestables. Ainsi, se dégagent de très larges majorité dans les vote à main levées pour la grève, dès qu'il y a le blocage en discussion, on met des urnes, ou des listes d'émargement avec contrôle des cartes d'étudiant et l'on consacre deux, trois heures à ce scrutin. Deux ou trois fois par semaine, il y a reconduite de la grève et reconduite – ou non- des blocages. On peut certes relever des tensions, voire des confrontations limitées, mais surtout on constate que dans chaque AG, les positions s'expriment : ceux qui sont pour le CPE, ceux qui sont contre le blocage peuvent en général parler. Tout comme dans certaines réunions anti-blocage les « pro-blocage » sont invités à donner leur opinion.

C'est cette génération qui s'est retrouvée à combattre Le Pen dans les manifestations monstre du 1er mai 2002, puis dans les urnes.Pour elle, la rue comme le vote, démocratie représentative et démocratie directe, sont des sources de légitimité. C'est une occasion extrêmement importante pour le renouveau du syndicalisme et de la politique.

[11] CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC sont reconnues comme les grandes confédérations. A côté, nous avons l'UNSA ou SUD-Solidaires plus récents, ainsi que la FSU, fédération des salariés de l'enseignement.

l'Union nationale des étudiants de France (Unef) a encaissé les mauvais coups. Dans les coordinations nationales successives et les assemblées générales, ses délégués ont été malmenés par l'extrême gauche et les « ultras » du blocage.

Pis, lors, des dernières élections des Crous organisées entre le 21 mars et le 4 avril, le syndicat étudiant classé à gauche a perdu sa place de première organisation étudiante de France, recueillant moins de 20 % des suffrages contre près de 40 % en 2004. Au passage, l'organisation va perdre quelque 200 000 euros de subventions. Car les sièges emportés correspondent à une sorte de « jetons de présence ». Or cette fois, la Fage, une fédération associative, enverra plus d'élus que l'Unef au conseil d'administration du Cnous, structure tutélaire des Crous, qui gère notamment les restaurants universitaires et le logement étudiant.

Ces résultats ne livrent pas un instantané des forces dans le monde syndical étudiant. La participation a été inférieure à 5 % – le Cnous avait augmenté le nombre de bureaux de vote et espérait dépasser 10 %. Mais pour cause de blocage, les bureaux de vote ont dû être déménagés au dernier moment et l'Unef a appelé ses militants à boycotter le scrutin.

Présidée par Bruno Julliard *(en pull blanc)*, l'Unef est l'organisation étudiante la mieux subventionnée par les pouvoirs publics. *François Bouchon/Le Figaro.*

Une indéniable perte d'influence

Dans des conditions normales, selon l'ensemble des observateurs, l'Unef serait certes restée numéro un. Mais sur une longue période, sa perte d'influence est indéniable. En 2002, lors des élections du Cnous, l'Unef-ID (proche des socialistes) et l'Unef (communiste), qui venaient de fusionner, avaient présenté une liste unique. Déjà, cette dernière avait récolté 12 points de moins que le total des deux Unef indépendantes en 1999.

Quelle que soit l'usure qui l'affaiblit, l'Unef conserve une image inoxydable. D'abord grâce à son histoire. La « grande Unef » de l'immédiat après-guerre a établi une « marque ». L'époque où un étudiant sur deux y adhérait est pourtant révolu depuis au moins trente ans. Mais dans un monde étudiant très éclaté, l'Unef reste « la » référence. *« Je suis dans un courant minoritaire de mon organisation,* raconte Annie Gouda, membre du bureau national, *et ce n'est pas une position toujours facile mais je préfère rester à l'intérieur car l'Unef est le seul interlocuteur du monde étudiant. C'est par elle que passe la négociation. »*

Son label, l'Unef le met au service d'une machine militante et d'une école de formation de cadre hors pair. La quarantaine de membres de son bureau national ne pensent qu'au succès de leur organisation. *« C'est très difficile de tenir le rythme,* explique un ancien du bureau national. *Pendant les deux premiers jours de la semaine, vous travaillez à Paris dans des commissions, vous allez à des rendez-vous au ministère, vous assistez à des colloques et, les trois autres jours, vous vous rendez en province pour suivre les régions dont vous êtes responsable. »* Le pouvoir est centralisé à Paris. *« Dès qu'un militant de valeur est repéré en région,* poursuit-il, *il est rapidement aspiré par le bureau parisien. »* Le président de la Fage, Jean-François Martins, dénonce une Unef *« coupée du terrain ». « Ses dirigeants sont extraordinaires pour monter une élection et la gagner,* remarque-t-il. *Ils envoient leurs cadres en commando pendant quinze jours, détectent des candidats pour monter des listes, puis disparaissent du jour au lendemain. L'Unef, c'est avant tout une machine électorale. »*

Ces victoires permettent d'avoir des élus qui siègent dans les conseils d'administration des universités, des Crous et du Cnous. *« Du coup, ce sont de bons techniciens qui connaissent leurs dossiers »,* reconnaît un haut fonctionnaire du ministère.

Cinq ans de formation pour devenir cadre

Cette connaissance technique se double d'une expérience politique qui se rode dans les assemblées générales mensuelles, la discipline interne et la formation aux prises de parole.

L'Unef a de l'argent et sait l'utiliser. Mais l'Unef est la seule à encaisser une somme plus importante pour ses projets que la quote-part qui lui est versée en fonction des résultats électoraux. En 2000, elle a reçu 700 000 euros dont près de 500 000 pour financer des actions. *« Aucune des autres organisations n'est dans ce cas-là »,* explique un haut fonctionnaire du ministère.

Bien formés, les militants de l'Unef n'ont pas leur équivalent pour infiltrer les coordinations nationales. Ils savent gérer une assemblée, canaliser les tensions et contrecarrer l'extrême gauche. *« Tout le monde sait que c'est l'Unef et personne d'autre qui ramènera le calme dans les facs »,* analyse Yassir Fichtali, prédécesseur de Bruno Julliard à la tête de l'Unef.

Mais après avoir démontré une fois de plus qu'elle avait la capacité de récupérer et même de devancer la protestation, elle va devoir se muer en force de proposition pour sortir l'université de la crise. *« L'Unef n'a rien proposé de nouveau pour l'université depuis des lustres,* confie Christophe Borgel, inspecteur général de l'Education nationale, qui présida l'Unef entre 1988 et 1991. *Aujourd'hui c'est sur le terrain des réformes qu'on l'attend. »*

Marie-Christine Tabet

Robi Moderer : « L'Unef et le PS se nourrissent mutuellement »

Pour ce chercheur, l'Unef a perdu du terrain en se politisant.

Robi Moderer dirige le Groupe d'études et de recherches sur le mouvement étudiant. En mai, il publiera *« Naissance d'un syndicalisme étudiant »* (Editions Syllepse).

LE FIGARO. – Pourquoi une si faible représentativité de l'Unef ?

Robi MODERER. – Certes, dans les élections universitaires, le taux de participation est faible. L'université n'est pas vécue par les étudiants – qui participent en revanche beaucoup aux élections politiques – comme un lieu d'exercice de la citoyenneté. Mais on rencontre les mêmes problèmes dans les élections prud'homales.

Quels liens entre l'Unef et la contestation ?

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Unef était une exception dans le mouvement social syndical. De 1956 à 1960, elle comptait 100 000 adhérents pour 200 000 étudiants. C'est entre 1961 et 1968 que l'Unef abandonne le syndicalisme pour un combat plus politisé. En 1968, la crise identitaire s'accélère. De scission en scission, l'Unef va se diviser pour ne se réunifier qu'en 2001. Celle d'aujourd'hui a des liens historiques avec la *« Grande Unef »,* mais c'est une organisation différente. Il est difficile de les comparer.

Est-elle devenue une courroie de transmission du Parti socialiste ?

Cette vision est simplificatrice. Une courroie fonctionne dans les deux sens. Les dirigeants du mouvement sont proches de certains dirigeants socialistes. Ainsi, Bruno Julliard est lié à Henri Emmanuelli et il ne s'en cache pas. Les deux mouvements se nourrissent, échangent. Ils appartiennent à la même famille. Mais il est difficile de dire qui influence qui. Peut-on raisonnablement dire que François Hollande était en guerre contre le CPE avant la mobilisation étudiante ?

Propos recueillis par **M.-C. T.**

Figaro 10 avril 2006

Parlez-en à votre banquier

INTERVIEW

PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ DE REIMS

Robi Morder : « Cette génération de jeunes est très politisée »

UNE SEMAINE après l'abrogation du CPE, le calme est désormais revenu dans la plupart des universités. Seules, Nantes et Toulouse sont encore bloquées, tandis que Rennes-II est fermée pour des raisons administratives. Juriste du travail, président du Germe (Groupe d'étude et de recherche sur les mouvements étudiants) et auteur d'un ouvrage à paraître bientôt (1), Robi Morder revient sur la mobilisation des jeunes et le rôle de leurs organisations.

Ce mouvement étudiant se distingue-t-il de ses prédécesseurs ?

Ses soubassements sont à peu près identiques au conflit du CIP de Balladur : en 1994, on touche au Code du travail sur le salaire, en 2006 à la question symbolique du licenciement. Mais aujourd'hui, les étudiants sont encore plus sensibilisés aux questions de précarité, car ils en ont l'expérience à travers les petits boulots et les stages. Les emplois chez McDonald's ou Virgin, jobs étudiants par excellence, sont devenus les modèles du travail précaire. Ils ont aussi plus d'appétit pour les questions économiques depuis le débat sur le référendum, qui a repolitisé la société, et particulièrement les universités.

Les modalités d'action ont-elles été très différentes ?

C'est certainement là que le mouvement est le plus original. Chaque contestation emprunte les outils de son époque. Les étudiants ont imité les actions coup de poing des intermittents et utilisé les nouvelles technologies (Internet, SMS). Surtout, le recours systématique aux blocages d'universités n'a jamais été aussi fort. Les organisations savaient qu'il leur faudrait du temps pour installer le mouvement, convaincre les étudiants, ce qui n'était pas évident. La tactique du blocage permettait cela. On a vu émerger une vraie culture du débat, avec – nouveauté – des règles de fonctionnement plus strictes. Comme si les jeunes voulaient se montrer irréprochables dans leur exercice de la démocratie.

Ce mouvement était-il finalement très politique ?

Oui, car il a révélé un appétit de débats chez les jeunes, qui était moins évident en 1986 (mouvement contre la loi Devaquet), où l'on craignait, surtout au début, la « récupération politique ». Cette génération-ci n'est pas davantage partisane. En revanche, contrairement aux idées reçues, elle est très politisée. Elle voit dans la rue un moyen d'action qui ne s'oppose pas aux urnes. A 16 ans, ces jeunes ont défilé contre Le Pen. A 18, ils ont manifesté contre la loi Fillon. Devenus étudiants, ils continuent.

Quelles ont été les relations entre les organisations étudiantes et les syndicats de salariés ?

La jonction qui s'est faite avec les syndicats de salariés est assez inédite. Elle ne s'est pas produite en Mai 68, où les étudiants ont été enfermés dans un « ghetto » contestataire. Elle avait été amorcée en 1994, mais les liens n'ont jamais été aussi forts. Cette fois, les syndicats de salariés, en quête de rajeunissement de leur image, se sont montrés très attentifs aux jeunes, qui ont été la colonne vertébrale du mouvement.

Vic.Les Echos.2006

> On a vu émerger une vraie culture du débat, avec des règles de fonctionnement plus strictes.

Les organisations étudiantes sortent-elles renforcées du conflit ?

Oui, en général. La Fage et la Confédération étudiante ont gagné en visibilité. SUD-étudiants, qui existe pourtant sur le terrain, ne s'est pas fait entendre sur le même plan. L'Unef, plus importante, a retrouvé et conforté une certaine légitimité. Ce mouvement était décisif pour elle : c'est le premier d'importance depuis sa réunification en 2001. Et son positionnement a été assez habile : elle a pris l'initiative, sans se couper des coordinations ni de sa masse la plus radicale, tout en conservant son rôle de syndicat. Enfin, je n'ai pas pas le sentiment qu'elle ait été aux ordres du PS, même s'il y a des influences réciproques.

Cela va-t-il leur faciliter la tâche dans les discussions qui s'ouvrent avec le ministère de l'Education nationale ?

Les rapports de force ont, certes bougé en leur faveur, mais tout est encore fragile. Les organisations étudiantes ne vont plus être en lien aussi direct et quotidien avec un mouvement massif. Elles risquent aussi de revenir concurrentes après avoir été unies. Attention, donc, aux faux pas. Enfin, elles vont devoir composer avec de nouveaux adhérents, qui vont peut-être exiger qu'elles changent leurs habitudes. C'est une période délicate qui s'annonce, mais c'est un défi qu'elles doivent relever.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE ALBERT

(1) « Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946, la charte de Grenoble », Ed. Syllepse, en librairie le 3 mai.

Les jours pros

SOCIAL

L'expérimentation du contrat de transition professionnelle va pouvoir démarrer

C'est le dernier acte avant l'expérimentation dans six bassins d'emploi du contrat de transition professionnelle (CTP). Après la publication, samedi, du décret d'application qui fixe les modalités du test grandeur nature du CTP, ce matin, le bureau de l'Unedic doit valider la convention avec l'Etat sur son financement. Assorti d'une indemnisa

L'HUMANITÉ 21/4/06

«Ils ont pris confiance dans le mouvement collectif»

Pour Robi Morder (1), président du Groupe d'étude et de recherche des mouvements étudiants, les jeunes revendiquent l'envie de s'occuper de politique. Y compris en pesant sur les partis et les syndicats.

Autocollants, tracts ou banderoles : les organisations politiques étaient bien visibles dans les cortèges de lycéens. Le signe d'une jeunesse qui se repolitise ?

Robi Morder. Aucune génération n'a cessé de se politiser, toutes l'ont fait à leur manière. En 1986, au moment du mouvement contre Devaquet, les jeunes se sont dit apolitiques pour signifier leur indépendance vis-à-vis des partis. Mais ils luttaient sur des sujets de société… Car le mot « politique », lui, a été, longtemps, connoté négativement. L'alternance, le fait que la gauche gouvernementale se soit coulée dans une logique libérale avaient rendu les enjeux moins lisibles. Aujourd'hui, au contraire, on revendique l'idée que la citoyenneté suppose de s'occuper de politique. Le référendum du 29 mai y a contribué. Il a été un vrai moment de confrontations d'idées. De la même façon que le débat de fond portant sur le CPE ne se résume pas à son seul refus. Quant aux organisations, le fait que toutes aillent dans le même sens, sans chercher à prendre la main, les a fait apparaître comme des soutiens au mouvement.

Cette envie de politique emprunte-t-elle des chemins traditionnels ?

Robi Morder. Comme souvent, à l'issue de grands mouvements, se dégage la volonté de transformer les problèmes en propositions. Et cette demande peut s'inscrire dans l'offre des organisations…

Mais les actions telles que les blocages ont été massivement suivies…

Robi Morder. Il s'agit d'un emprunt au répertoire des précaires ou des intermittents : privés de la possibilité de faire grève, ils inventent des actions visibles. Une grève de lycéens ne bloque rien. C'est pourquoi ils ont cherché à populariser leur action, à harceler le pouvoir, notamment pendant les vacances scolaires. Pour les étudiants, cela correspond également a une évolution des contraintes scolaires dues au LMD (2), qui impose plus d'examens. On bloque pour permettre à tous d'aller en AG et de voter selon des procédures que l'on veut démocratiques, irréprochables.

Les lycéens ont appelé de leurs vœux l'unité avec les syndicats de salariés. Résurgence d'un vieux slogan ou attente nouvelle ?

Robi Morder. Cette ambition est, effectivement, déjà apparue dans l'histoire, parfois comme un vœu pieux. En 1946, la charte de Grenoble, fondatrice du syndicalisme étudiant, affirme que « l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ». Mais c'est une orientation prise par des dirigeants. Elle ne correspond pas à la réalité sociologique, on ne compte alors que 120 000 étudiants. En 1968, ils sont 500 000 et proclament « étudiants-ouvriers, même combat ». Mais les organisations ouvrières d'alors s'en méfient, les présentent comme des fils de bourgeois dirigés par « les gauchistes ». En revanche, le mouvement contre le CIP (contrat d'insertion professionnelle – N.D.L.R.), en 1994, marque un tournant. Comparable avec celui que l'on vient de vivre, il voit émerger un début de lien entre organisations salariales et lycéennes. Mais un début, seulement…

Et aujourd'hui ?

Robi Morder. Au-delà du thème, qui concerne profondément le monde salarial, la précarité s'est approfondie. Les étudiants sont deux millions et demi. On estime qu'entre 600 000 et 700 000 d'entre eux sont salariés, autrement dit 5 % du monde du travail. Beaucoup ont déjà connu des luttes, chez McDo, Pizza Hut ou Virgin…

C'est ce qui explique la forte mobilisation des lycéens des filières pro ?

Robi Morder. Oui. Ils ont l'expérience du travail. N'oublions pas le très récent mouvement des stagiaires, qui se sont eux aussi battus contre le contournement du Code du travail. Mais cette proximité avec la précarité explique également pourquoi le mouvement anti-CPE a enflé lentement, progressivement. Beaucoup de jeunes ont intériorisé la précarité. Il a fallu le temps de les convaincre, non seulement que la lutte pouvait être utile mais qu'elle était nécessaire.

Finalement, les jeunes s'avèrent donc aujourd'hui plus exigeants que défiants vis-à-vis de la politique…

Robi Morder. Oui. Pour résumer, plus qu'un retour de confiance dans les organisations, c'est une prise de confiance en soi. Cette idée que le mouvement collectif peut influencer les partis… Quand on me demande si ces partis manipulent un mouvement, je réponds : « C'est parfois l'inverse… » Il y a une forme de réappropriation des organisations. Qui ont, de leur côté, démontré qu'elles étaient nécessaires à la victoire.

Entretien réalisé par M.-N.B.

(1) Juriste, professeur associé à l'université de Reims-Champagne-Ardenne, président du Groupe de recherche et d'étude des mouvements étudiants (GERME), Robi Morder a coordonné Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : la charte de Grenoble (1) Éditions Syllepse, 324 pages, 24 euros, en librairie le 3 mai.
(2) Licence-mastaire-doctorat, nouvelle organisation des cursus, mise en œuvre progressivement à partir de 2002.

Jeunesse étudiante, précarité et mobilisation anti-CPE

Par Robi Morder

L'affaiblissement politique du gouvernement Villepin, dont la victoire du « non » au référendum du 29 mai 2005 était un symptôme, ne l'avait pas empêché de réussir à imposer le CNE (Contrat nouvelle embauche) pas les ordonnances de l'été 2005. Ce système, qui permet de licencier sans motif dans les entreprises de moins de vingt salariés au cours des deux premières années du contrat de travail, n'ayant suscité au-delà des protestations syndicales de principe que peu de mobilisations, le Premier ministre s'estimait capable de continuer la libéralisation du « marché du travail » par la flexibilisation accrue du contrat de travail, et donc l'insécurisation conséquente du travailleur embauché. C'est ainsi que fin 2005, au nom de résultats positifs du CNE[1], le gouvernement a soumis un projet de loi étendant le dispositif à tous les jeunes embauchés de moins de 26 ans, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise. Ce nouveau « contrat jeune » était incorrectement dénommé « Contrat première embauche ». incorrectement dénommé, car loin de pouvoir n'intervenir qu'à sa « première embauche », ce contrat pouvait être passé avec un jeune ayant déjà travaillé plusieurs fois, et ce jusqu'à ce qu'il ait 26 ans[2].

S'adressant en principe à un public de non qualifiés – c'est du moins ce qu'à prétendu le gouvernement –, ce dispositif a suscité le plus vaste mouvement de grève dans la jeunesse étudiante depuis la fameuse grève générale contre la « réforme Devaquet » de l'automne 1986. Pour la première fois depuis les grandes grèves du secteur public de l'hiver 1995, un mouvement social obtenait le retrait total d'un projet gouvernemental, réussissant là où le grand mouvement sur les retraites de 2003 avait échoué.

Pourquoi cette mobilisation ? Quelles sont ses caractéristiques ? Sans attendre les nécessaires recherches approfondies qui permettront de dresser avec le plus de justesse ce qu'a été ce mouvement dans sa globalité comme dans ses nuances, il est d'ores et déjà possible d'en décrire quelques éléments dont certains ont été abordés par plusieurs auteurs dans le numéro précédent de *Critique communiste*.[3]

Les grands mensonges

Les gouvernants ont justifié leur projet en fonction de plusieurs éléments, parfois contradictoires. Le CNE aurait permis de créer des emplois, et comme le taux de chômage des jeunes est extraordinairement élevé (23 % annoncés) il faut « rassurer » les employeurs afin qu'ils embauchent sans crainte de se retrouver « esclaves » d'un salarié qu'on ne pourrait plus licencier. Comme par ailleurs l'Université souffrirait de son éloignement de l'entreprise, ce qui expliquerait les difficultés d'insertion des diplômés, le gouvernement a concocté le dispositif CPE pour tous les jeunes, non qualifiés ou diplômés. Le Premier ministre est même allé jusqu'à expliquer que ce n'est qu'au bout de dix ans de succession d'emplois précaires que le jeune « décroche » son premier CDI, vers l'âge de trente ans. Nous sommes plusieurs à avoir vainement recherché la source de cette affirmation, nous n'avons pas trouvé.

L'Université fabrique de chômeurs ? Bien évidemment, l'inégalité existe entre les jeunes dans l'accès à l'emploi, mais d'abord dans l'accès à la poursuite d'études. Or, le diplôme demeure pour le moins un bouclier contre le chômage[4], et pour certaines couches sociales porte encore une possibilité de promotion sociale. Quand on regarde la situation des diplômés trois ans après la fin de leurs études, les deux tiers des bac+2 et 80 % des bac+3 ont un CDI, et ce dans les catégories de professions intermédiaires ou cadres. Quand on se place 5 ans après l'obtention d'un diplôme de bac+3, on constate que ce diplôme « compense » le handicap social, puisque 90 % des fils de cadres ou 90 % des fils d'ouvriers occupent ces postes[5]. Évidemment, les conditions d'obtention du diplôme sont bien plus difficiles pour les enfants d'ouvriers, ce qui prouve que la question du droit effectif à la formation (et non une égalité encore toute théorique) est le principal problème, d'autant que « le diplôme est l'arme des plus faibles »[6].

En effet, ce n'est pas l'Université qui est responsable du chômage, car ce n'est pas elle qui régit le « marché de l'emploi ». Il est curieux de relever que ceux qui reprochent à l'enseignement de ne pas « planifier », faute d'anticiper les évolutions du marché du travail, sont justement souvent les libéraux ennemis de toute planification, et que les entreprises elles-mêmes sont incapables d'anticiper à trois/quatre ans leurs besoins de main-d'œuvre. En tout état de cause, ce type de « professionnalisation » hyperspécialisée est impossible. Quand on prend l'exemple, non de filières « de masse » mais des écoles d'ingénieurs et des filières scientifiques, on peut constater que l'insertion professionnelle est indépendante des contenus enseignés, mais dépend des embauches des entreprises. En 2001, 49 % des élèves ingénieurs trouvaient un emploi à leur fin d'études, en 2003 – sans que l'enseignement change - ce taux chutait à 26 %, et – toujours sans modification substantielle des cursus – l'insertion immédiate passe à 40 %[7]. CQFD.

Contrairement à ce que prétendent beaucoup, l'Université a – mal-

1. En juin 2006, la DARES, service d'études rattaché au ministère de l'Emploi, estimait que seuls 10 % des CNE correspondaient à des créations de postes.
2. Ce qui signifiait d'ailleurs que, jusqu'à 28 ans, le jeune salarié pouvait être licencié sans motif.
3. Le présent article a été pour l'essentiel rédigé avant la parution du numéro de l'été, ce qui explique certaines redondances.
4. *Insee Première*, n° 1070, mars 2006.
5. « Les effets de la formation initiale sur l'insertion », BREF CEREQ n° 222, septembre 2005.
6. Tristan Poullaoeuc, sociologue, Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, *Libération*, 6 mars 2006.
7. Enquête du Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France 2006.

heureusement – déjà ouvert ses portes aux « entreprises », c'est-à-dire au patronat. En réalité, c'est le patronat qui fait son marché et choisit d'investir là où il y trouve un intérêt. Le cynisme et l'hypocrisie sont de mise : d'un côté, des déclarations générales de la part des représentants des confédérations patronales, de l'autre, la pratique de chacun des entrepreneurs. Ainsi, si les stages sont de plus en plus nombreux et rendus obligatoires dans les cursus scolaires, aucune obligation ne pèse sur les entreprises pour prendre des stagiaires. Dans les conseils d'université et leurs composantes, en tant que « personnalités extérieures » siègent des représentants des chambres de commerce, des syndicats patronaux, et ce sans aucune contrepartie. Des entreprises participent certes au financement – et au contrôle — de certaines formations, mais celles-ci sont spécialisées, sélectives, car un chef d'entreprise n'est par nature guère philanthrope. Il veut bien participer à la formation d'un nombre limité de personnes (le nombre qu'il peut raisonnablement escompter embaucher), dans les filières sélectives (master à bac +5, IUP, IUT, grandes écoles...), mais pas les autres. Quant au financement de ces filières de masse, des premiers et même des deuxièmes cycles, l'État se défausse sur les collectivités locales, où sur les familles.

Le chômage des jeunes. Le taux de 23 % de chômeurs chez les 15/24 ans est calculé – comme pour tous les chômeurs – sur la base de « la population active à la recherche d'un emploi ». Or, chez les jeunes de cette tranche d'âge, les deux tiers sont dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Les scolarisés ne sont pas considérés (à tort, mais c'est ainsi) comme « population active », et ne sont pas « à la recherche d'un emploi ». Le calcul est en réalité assez vite fait : 23 % d'un tiers de la classe d'âge, cela nous donne aux alentours de 8 % des 15/24 ans au chômage[8]. Si l'on prend en 2005 ans la tranche des 15-29 ans, nous avons 5,6 % d'inactifs, 7,3 % d'actifs au chômage, 26,7 % d'actifs ayant un emploi, et 59,9 % dans le système éducatif.

Enfin, sur la question du chômage, notamment de longue durée, les jeunes ne sont pas les plus touchés : chez les 20-24 ans la moyenne du chômage est de trois mois, alors que chez les 40-44 ans elle est de dix mois[9] Même si le chômage de longue durée a été de nouveau en augmentation chez les jeunes en 2005, il touche 29 % des jeunes chômeurs contre 62 % des plus de 50 ans. En fait, si le chômage des jeunes apparaît comme important c'est qu'ils entrent et sortent plus vite du travail que les autres avant d'en retrouver un autre[10]. Car ce qui caractérise le plus la situation des jeunes face à l'emploi, c'est moins le chômage que la précarité au travail.

La place des jeunes face au travail et dans la société

Représentant 13 % de la population de la France[11], les 15/24 ans sont 7 850 000 en 2004, dont les deux tiers scolarisés.

Un « précariat » ? C'est Robert Castel qui utilise ce concept[12] qui semble

8. 8,1 % pour l'économiste J.-F. Couvrat, dans *Le Monde* du 28 mars 2006.
9. Enquête emploi 2003.
10. Olivier Favereau, *Le Monde* 31 mars 2006.
11. C'est un pourcentage identique à celui de 1960. C'est entre 1970 et 1990 que ce pourcentage est au plus fort, autour de 16 % avec plus de huit millions de jeunes. Pour les liens entre les évolutions de la jeunesse et les crises des mouvements de jeunes, voir Robi Morder, « Matériaux pour l'histoire de notre temps», N°, BDIC, 2004.
12. *Le Monde*, 29 avril 2006

s'appliquer aux jeunes. Encore faut-il s'entendre sur ce que recouvre la notion de précarité. Pour le gouvernement, la précarité c'est le chômage, et toute réduction du chômage – quel que soit le type de contrat de travail – est donc une réduction de la précarité. Or, c'est justement la précarité du travail (contrats à durée déterminée, stages, facilité de licenciement) qui alimente les parcours cahoteux « d'insertion » où se succèdent sur plusieurs années des périodes courtes de travail et des périodes courtes de chômage. C'est une telle discontinuité qui interdit l'acquisition « d'ancienneté » et donc l'augmentation de la rémunération, qui étaient la règle dans un contrat à durée indéterminée au sein d'une même entreprise. Ainsi, les écarts de salaires entre un jeune de 26/30 ans et un salarié de 51/60 ans augmentent-ils : en 1977, les quinquagénaires gagnaient 15 % de plus que les trentenaires, en 2005 l'écart est de 40 %[13].

Les conséquences sociales sont graves sur les conditions de vie des jeunes, et aussi de leurs familles.

Le niveau de pauvreté s'est élevé, puisque salaires et allocations chômage restent faibles. Si être adulte c'est être « auto-suffisant »[14], pour beaucoup cela n'est pas possible aujourd'hui. En comparant la diminution des ressources des jeunes, et l'accroissement de la pauvreté, avec l'augmentation des prix des loyers, on comprend que le besoin d'autonomie s'en trouve contrarié. En 1970, le salaire pouvait le permettre. Aujourd'hui, avoir un travail ne permet pas de quitter ses parents, de « s'installer ». Chez les 15/29 ans en 2005, 57,1 % vivent chez leurs parents, 26,9 % en couple[15], 16 % en colocation ou seuls. Certains commentateurs, hauts fonctionnaires ou « grands » journalistes, y compris du type « anciens combattants » – ou se prétendant tels – de mai 68 se sont prévalus de ce désir de sécurité pour dénigrer un mouvement jugé peu idéologique, et l'opposer aux anciens combats pleins d'utopie. Ces commentateurs, bien installés dans leur statut et protégés par leurs « parachutes dorés » et autres stock-options, n'ont en guise d'analyse dialectique et matérialiste que celle de leur compte en banque. Ils oublient que toute la lutte du mouvement ouvrier était celle de la conquête de « l'ordinaire »[16], la nécessaire sécurité, car sans cette sécurité, sécurité du travail, sécurité du logement, sans sécurité sociale, pas de projection possible pour l'avenir, pas « d'utopie ». Les jeunes travailleurs, avec ou sans emploi, ou en formation, ne font que reprendre ce flambeau.

Salariat étudiant, étudiants dans le salariat. Le « salariat étudiant » n'est en soi pas une nouveauté. Dès le milieu des années 1920 la thématique de « l'étudiant pauvre » est développée par les mouvements étudiants[17]. Après la Deuxième Guerre mondiale, à plusieurs reprises, on s'inquiète de la proportion d'étudiants obligés de travailler pour continuer leurs études. Le pourcentage avancé ne varie guère, il est souvent annoncé autour de 40 %. En 1977, l'UNEF « renouveau » avance même le chiffre de 52 % !

13. en 1970 l'indice était de 98/114 il est aujourd'hui de 82/126 (soit 34 points d'écart).
14. François Dubet, *Le Monde*, 19-20 mars 2006.
15 18 % non mariés, 8,9 % mariés
16. Voir notamment les travaux de Michel Verret.
17. Voir notamment les articles de Didier Fischer, Didier Leschi, Philippe Pechoux et Jacques Varin, dans le dossier sur l'entre-deux-guerres des *Cahiers du Germe*, spécial n° 3, 1998, ainsi que Didier Fischer, *Histoire politique des étudiants de France depuis 1945*, Fayard.

Même s'il y a une augmentation – on en était en 2000 à environ 47 ou 48 % -, ce qui change en réalité ce n'est pas tant la proportion mais la quantité et le type de « jobs ». Quand on passe d'un peu plus de 100 000 étudiants à la Libération à 2 300 000 dans l'enseignement supérieur d'aujourd'hui, cela signifie que l'on passe d'environ 40 000 à un million d'étudiants salariés. Dit autrement, d'ores et déjà dans le salariat il y a 5 % de travailleurs qui sont aussi étudiants.[18]

> Dit autrement, d'ores et déjà dans le salariat il y a 5 % de travailleurs qui sont aussi étudiants.

La frontière entre études et « vie active » s'estompe. À la fin des années 1960 la moitié des étudiants avaient eu l'expérience d'un emploi rémunéré avant la fin des études. Trente ans plus tard, la proportion était des trois quarts, sans compter les stages non rémunérés. « Le premier emploi précède de plus en plus souvent la fin des études »[19]. En 1963, 25% des étudiants travaillaient pendant l'été[20], en 1996 ce sont les deux tiers, et seul un tiers exerçait un travail en même temps qu'il suivait des études[21]. Cette proportion s'est accrue.

Ce travail rémunéré correspond à deux exigences différentes. Il y a bien sûr la contrainte économique, cet apport financier étant indispensable à la poursuite d'études. C'est particulièrement le cas d'étudiants non boursiers issus de milieux populaires, en lettres et sciences humaines, ainsi que des étudiants en couple vivant maritalement, qui sont souvent plus âgés. Mais de manière plus généralisée, il s'agit d'élargir les possibilités de financement du fait de parents qui ne veulent ou ne peuvent plus payer les loisirs, les sorties et ce en vue de satisfaire l'aspiration à l'autonomie.

« jobs » et stages : l'emploi étudiant, modèle du travail précaire. Mais les étudiants ne trouvent plus le même travail. On a longtemps connu le pionnicat, qui assurait pendant plusieurs années à un étudiant un travail de surveillant dans l'Éducation nationale ; il y avait aussi les métiers de l'animation (moniteurs, animateurs...) principalement réservés de facto aux étudiants, mais aussi les « extras » dans les grands magasins pour les « nocturnes », les ouvreuses de cinéma, des remplacements d'été à la poste et dans certaines administrations. L'augmentation du nombre d'étudiants rentre en conjonction avec les évolutions des métiers, la précarisation des emplois publics et les privatisations. Le statut du pion a quasiment disparu, puisque l'on fait appel à des précaires pour assurer les surveillances (contrats emploi solidarité, contrats emploi jeunes). Dans l'animation, il y a eu aussi professionnalisation avec embauches de CDI ou de « jeunes des quartiers ». D'autres secteurs ont compris l'intérêt d'embaucher des étudiants : la restauration rapide, de grands magasins de disques et livres.. On leur propose des temps partiels « adaptés à leurs études », et on peut

18. En prenant comme référence le champ UNEDIC, soit quinze millions, les salariés étudiants étant plus souvent dans le secteur privé et semi-public que dans l'administration avec le statut de fonctionnaire.
19. Valérie Erlich, « Travail d'appoint, travail régulier ou études à plein-temps », *Informations sociales* n° 99, 2002
20. Enquête MNEF, « enquête sur le budget de l'étudiant », *Recherches universitaires*, n° 6, 1964.
21. C. Grignon, L. Gruel, *La Vie étudiante*, Paris PUF 1999, p 4. Dans *les Cahiers OVE* n° 2, 1996 on note la répartition suivante : 7,5 % travaillent à plein temps, 5,8 % à mi-temps, 11,8 % occasionnellement.

même parfois s'offrir le luxe de leur proposer des CDI[22] : on sait que de toute façon les étudiants n'envisagent pas de rester. Et surtout, si un étudiant est mécontent, on parie plutôt sur son départ vers un autre job que sur l'organisation collective de la revendication[23]. Enfin, malgré les apparences, ces métiers nécessitent des compétences, de la polyvalence (on est à la fois serveur, cuisinier, caissier, plongeur, etc.), et donc les étudiants sont qualifiés pour ce faire, mais on peut les payer au SMIC car on présente (et se représente) ce travail comme idiot et déqualifié. En retour, dans ces secteurs, le « job étudiant » est devenu le modèle d'embauche de tous les salariés[24] : flexible, individualisé, mal payé, précaire.

Le travail des étudiants permet de révéler là aussi les inégalités sexuelles, préfigurant les inégalités professionnelles entre hommes et femmes[25], les filles exerçant plus souvent que les garçons un emploi peu lié aux études (« jobs » chez les particuliers pour un tiers d'entre elles, contre 13 % pour les hommes) alors que les étudiants ont plus souvent des emplois pouvant enrichir leur CV, et avec une rémunération plus élevée.

Le « stage » est l'exemple type de la généralisation du « modèle étudiant » précaire aux autres jeunes. De la même façon que pour le « job », le stage est de plus en plus répandu en dehors de son objectif de formation officiel. Pour satisfaire au discours du temps, et pour faire preuve de « professionnalisation », de plus en plus de cursus incluent un « stage » en entreprise. Cela va de la simple « découverte » de l'entreprise au cours de périodes d'observation brèves, à la fourniture d'un travail réel, notamment dans les stages universitaires. Pour prendre quelques exemples, dans un grand hôtel, c'est l'étudiant (en maîtrise) stagiaire qui a comme tâche pendant trois mois... l'encadrement des stagiaires de niveau inférieur (CAP, BEP, Bac pro). Dans une autre entreprise, c'est l'étudiant stagiaire à qui est confiée la rédaction du règlement intérieur, ou l'organisation des élections professionnelles, donc de représenter la direction dans la négociation du protocole électoral[26]. Dès lors, pourquoi les entreprises paieraient-elles des salaires, de surcroît de cadres, quand des stagiaires peuvent le faire quasi gratuitement, au maximum à un tiers du SMIC, sans « charges »[27] ? Pourquoi s'arrêter en si bon chemin, et proposer non plus des postes, mais offrir des « stages ». Il n'y a plus, pour ceux qui cherchent du travail, et à éviter des « trous » dans leur CV, qu'à se payer eux-mêmes des stages, puisqu'il faut s'inscrire (fictivement) comme étudiant en payant (de réels) droits d'inscription, sécurité sociale étudiante, puisque c'est cela qui permet à l'employeur de « prendre » un stagiaire. D'après « Génération précaire », il y aurait 800 000 stagiaires, chiffre repris par Robert Castel. Entre 100 000 et 200 000 postes équivalents plein-temps échapperaient ainsi à des contrats de travail (soit une économie globale pour le patronat au minimum de 2 milliards et demi d'euros pas an, et une perte de près d'un milliard en termes de cotisations pour la sécurité sociale)[28].

22. C'est le sens de la campagne de « communication » de Mac Donald France.
23. A Mac Do Strasbourg Saint-Denis, la grève a été lancée par des salariés permanents, dont certains avaient abandonné leurs études.
24. Vanessa Pinto, Damien Cartron, Guillaume Burnod, « Etudiants en fast-food, les usages sociaux d'un « petit boulot », *Travail et emploi*, n° 83, juillet 2000.
25. « Filles et garçons, des façons diverses d'étudier, de travailler, de se distraire », *OVE infos*, n° 15, 8 mars 2006.
26. Il s'agit d'exemples choisis parmi « mes » étudiants de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en maîtrise d'AES entre 1995 et 2004. Dans le récent livre édité par « Génération précaire », on trouvera bien d'autres exemples.
27. Le stagiaire n'ayant pas de contrat de travail, il n'est pas pris en compte dans les effectifs de l'entreprise, il ne vote pas, il n'est pas éligible, et il n'y a pas d'obligation d'aviser le comité d'entreprise, contrairement au recours aux CDD.

Le travail militant

L'intériorisation de la « norme » précaire explique que – contrairement à d'autres mobilisations étudiantes, comme 1986 (Projet de loi Devaquet) ou 1994 (CIP) – la grève n'a pas démarré comme une « déferlante », mais s'est étendue en lente, mais inexorable, tâche d'huile. Il fallait en effet développer un travail de conviction en deux étapes : la première, c'était de démontrer que les dispositifs précaires n'ont rien de fatal, et qu'il est juste de les combattre et d'y opposer d'autres normes (en partant de la défense de ce qui demeure comme garanties), la deuxième, c'était de démontrer que le succès d'une mobilisation était possible.

La précarité intériorisée. Les jeunes de la génération qui s'est mobilisée en 2006 n'ont connu que le modèle de la précarité comme mode d'intégration dans le travail. Ceux qui ont trente ans aujourd'hui sont nés avec les premiers « stages Barre », ceux qui ont entre 20 et 25 ans sont nés avec les TUC, SIVP, CES. Ils ne connaissent que cela comme « norme » d'entrée dans la « vie active » et rien d'étonnant à ce qu'ils réclament des stages pour remplir leur CV[29]. Le discours dominant est celui d'un trait d'égalité entre « jeune », « inexpérience », et absence (ou faible) rémunération. Ainsi, la révolte des stagiaires à l'automne 2005 a d'abord été pour beaucoup une révolte contre les « abus », sans remise en cause de la nécessité des stages en eux-mêmes comme mode d'accès à l'emploi. Ce n'est qu'au cours des mobilisations, et par la confrontation avec d'autres expériences[30], y compris par la mobilisation contre le CPE, que des remises en cause plus fondamentales ont eu lieu.

En effet, la « norme » est celle que les rapports de force imposent dans un état donné du « marché » du travail. Dans le courant des années 1970, le jeune qui entrait dans un emploi était tout autant « inexpérimenté », c'est bien pour cela qu'il commençait au SMIC avec un salaire augmentant avec l'ancienneté[31]. Quand au nom des politiques pour l'emploi – notamment s'adressant aux jeunes –, les gouvernants ont progressivement élargi les dérogations à cette norme, c'est le droit du travail qui a reculé, et les consciences aussi. Dans cette situation, la dénonciation des « abus » était un point de départ nécessaire.

On a vu que le CPE avait effectivement bénéficié d'un accueil favorable dans les sondages, dans l'opinion et même chez les jeunes. Après tout, puisque le chômage existe et que la flexibilité est donnée comme permettant l'embauche, pourquoi ne pas « tenter » l'expérience ? Tant qu'à faire, pour « mettre le pied à l'étrier » autant ne pas être payé (stage), ou être jetable à tout moment (CPE). Un tiens (précaire) vaut mieux que deux tu l'auras (CDI), c'était du meilleur « bon sens ».

Le travail fourni, chiffres à l'appui, par les organisations étudiantes, les syndicats de salariés, s'appuyant sur les travaux des économistes, juristes, sociologues a été de ce point de vue essentiel. Tout comme il y a eu débat de fond, confrontations lors du référendum sur le Traité constitutionnel

28. En calculant sur la base du SMIC.
29. Dans une enquête sur les emplois CES en crèche parentale à Paris en 1991, à la question « que voudriez-vous obtenir après votre CES », la réponse majoritaire a été, non celle attendue, à savoir l'embauche définitive, mais « obtenir un contrat de qualification », c'est-à-dire un meilleur contrat précaire. Valérie Lemard, « Les CES en crèche parentale », mémoire de sociologie, 2e année EJE, Institut Georges Heuyer.
30. Débats avec les syndicats de salariés, d'étudiants, des juristes du travail.
31. Avec toutefois les abattements d'âge pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans (80 % su salaire minimum à 16 ans, 90 % à 17 ans).

européen, il y a eu dans les assemblées de longues discussions, des échanges fournis. On est loin de l'image que les libéraux renvoient d'une manipulation par une minorité des « angoisses irrationnelles » opposées au réalisme nécessaire de « l'adaptation » aux lois du marché. On a alors vu que les craintes n'étaient pas infondées, et surtout qu'il n'y a pas un sens univoque au « réalisme » et à « l'adaptation ». L'utopie d'un autre modèle social adapté aux besoins sociaux des populations est bien réaliste.

Les précédents. Le « contrat d'insertion professionnelle » (CIP) en 1994 était une réforme très proche de celle du CPE. Au nom des difficultés d'insertion des jeunes, le CIP dérogeait au Code du Travail sur la rémunération[32]. Pour une durée d'un an à compter de son embauche, le jeune pouvait être rémunéré en dessous du SMIC, avec un pourcentage s'élevant avec la qualification. Ainsi, un bac+2 pouvait avoir 80 % du salaire minimum... le prix de « l'inexpérience ». À l'époque, la mobilisation fut très rapide dans les IUT, BTS et les universités, et la liaison s'était établie avec les syndicats de salariés puisque cette mesure touchait au Code du Travail. Finalement, devant la mobilisation, le gouvernement Balladur dut retirer le décret qui avait été déjà promulgué. Quant au mouvement de 1986, qui avait abouti au retrait du projet Devaquet par le Premier ministre de l'époque, à savoir Chirac, il est aussi connu chez les étudiants. La presse et les organisations ont largement rappelé ces événements, l'histoire pouvant servir de « précédent ».

Mais la résistance du gouvernement Villepin, pour ne pas dire son obstination, a rendu l'affrontement plus long. Il n'est pas anodin de rappeler que Balladur, comme Chirac, ont été aux côtés de Georges Pompidou en mai 68, expérience qui les a marqués. Demeure en arrière fond la crainte de répétition de cette « scène primitive » d'un mouvement étudiant pouvant être contagieux dans les entreprises.

Alors que Villepin pouvait encore retirer le projet de CPE de l'ordre du jour, ralentir la « navette » parlementaire, engager des négociations – ce qui aurait sans doute provoqué des divisions dans le front de la mobilisation (qui « négocie », et « quoi »), le Premier ministre a « brûlé ses vaisseaux ». Ayant fait adopter le projet de loi, et l'ayant fait promulguer[33], il ne pouvait plus le retirer. Il n'y avait plus d'autre porte de sortie que la capitulation, à savoir l'abrogation.

Réflexions sur quelques caractéristiques.

Un mouvement en tâche d'huile. C'est l'un des plus longs mouvements étudiants. En mai 68, la grève étudiante démarre début mai, devient grève générale de plusieurs millions de salariés, et se termine courant juin, à la veille des vacances. En mars/avril 1973, contre la réforme du premier cycle universitaire et celle des sursis militaires, ou en 1986 contre la réforme Devaquet, la grève est une véritable vague qui submerge en quel-

32. C'est dans le cadre de la « loi quinquennale » pour l'emploi de décembre 1993 que cette mesure fut prise, devant être précisée quant aux montants et pourcentages par décret.

33. L'on se souviendra longtemps dans les cours de droit constitutionnel de la pantalonnade d'un président de la République annonçant dans le même discours solennel, radiotélévisé le soir à 20 heures, qu'il promulgue la loi, tout en exhortant à ne pas l'appliquer.

ques jours toutes les universités, et s'arrête au bout de trois semaines, sur les vacances de Pâques en 1973, sur une victoire en 1986[34]. On avait connu un exemple de longue grève en 1976, s'étalant durant tout un trimestre, contre la « réforme du deuxième cycle ». Dans tous ces cas, il s'agissait de mobilisations dont l'objet était de lutter contre la sélection[35].

La particularité du mouvement de 2006, c'est sa lente extension, tâche d'huile plus que déferlante. D'abord, comme beaucoup de jeunes ont intériorisé comme « normale » la précarité, il a fallu le temps – plusieurs semaines — du travail de mobilisation et de conviction pour inverser le courant. Il faut bien sûr prendre en compte les évolutions structurelles : il y a plus d'étudiants et davantage d'implantations universitaires, les modifications des rythmes et calendriers avec des vacances étalées en plusieurs zones et des examens plus nombreux, l'assiduité exigée avec plus de sévérité qui freinent l'extension de la lutte[36]. Il a fallu plusieurs semaines pour que la grève soit effective dans 80 % des universités et un millier de lycées.

Pour une bonne partie d'entre eux les grévistes de première année de faculté sont les anciens lycéens qui au printemps 2005 ont déjà mené une longue grève contre la « Loi Fillon ». D'un côté ils y ont acquis une expérience de la lutte, mais aussi une hésitation à se lancer à nouveau.

Les « blocages », véritables piquets de grève, sont une nouveauté à une telle échelle et répondent à ces nouvelles conditions. Seul un mouvement déjà puissant peut adopter cette tactique, mais elle est nécessaire tant que la grève n'est pas totale. En tout état de cause, le blocage place les étudiants sur un pied d'égalité, puisqu'aucun cours n'a lieu, avec une « dérogation » accordée par les grévistes, par exemple pour les préparations aux concours d'entrée dans la fonction publique. Les étudiants dont la grève en soi (arrêt de travail) a peu d'effet de nuisance, ont aussi emprunté aux intermittents et aux chômeurs les « opérations coup-de-poing ». L'utilisation des outils de l'époque – internet, et surtout SMS – qui avaient beaucoup servi dans les manifestations anti-Le Pen de 2002.

Une unité syndicale et intersyndicale inédite. Seule l'UNI, organisation étudiante et enseignante liée à l'UMP, à Chirac et à Sarkozy, a soutenu le CPE[37]. Les deux autres organisations représentatives étudiantes, majoritaires aux élections universitaires, UNEF et FAGE, ainsi que les syndicats plus récents tels SUD-étudiant, la Confédération étudiante, la CNT, se sont prononcées pour un retrait du CPE[38].

Comme en 1994 contre le CIP, mais de manière plus approfondie, les syndicats d'étudiants et de salariés ont souvent agi en commun sur un problème touchant aussi bien au droit du travail qu'au devenir des jeunes. Le 7 mars, les syndicats de salariés soutiennent les manifestations étudiantes, le 18 mars, c'est une manifestation commune le samedi après-midi pour que toute la population puisse participer, puis les 25

34. Le gouvernement avait purement et simplement retiré son projet.
35. Il ne faut pas oublier qu'en mai 68 on a beau être en pleine crise révolutionnaire, il y avait eu l'enjeu de la « réforme Fouchet »avec une sélection qui devait entrer en vigueur... en 1968-1969.
36. La réforme « LMD », licence – master – doctorat, d'harmonisation européenne, a introduit la semestrialisation. Ainsi, quatre à cinq semaines de grève dans l'année, ce n'est plus un quart mais la moitié d'une unité d'enseignement que l'on manque.
37. Pour des raisons différentes, le réseau associatif « Animafac », lié à la Ligue de l'enseignement, et PDE, au nom de l'apolitisme, n'ont pas pris de position estimant qu'il ne s'agissait pas d'un problème étudiant relevant de leur compétence.

mars et le 4 avril il y a des appels à la grève dans les entreprises. Il faudra revenir en détail sur cette intersyndicale qui n'a pas été un « long fleuve tranquille » et qui a connu débats, tensions, mais nous sommes bien loin de mai 68 quand une bonne partie du mouvement ouvrier établissait un véritable mur entre la jeunesse et les salariés. La réalité sociologique du monde étudiant et de ses conditions de vie et d'avenir a permis de rendre concrète « l'unité étudiants-travailleurs », et pour les confédérations l'enjeu du rajeunissement est vital. Loin de rejeter les syndicats de salariés, les jeunes comprennent leur utilité. Encore faut-il que la confiance ne soit pas déçue, et que les uns ne cherchent pas à se substituer aux autres. Tant que le gouvernement se montre inflexible, l'unité se fait autour de la demande de retrait, d'abrogation de la loi.

C'est à partir du moment où il y aurait contacts, concertation, négociation que la question pouvait se poser : quelle position va être défendue et par qui ? Qui va représenter le mouvement, et sur quel mandat ? Le retrait de la loi a évité ce débat, même si les confédérations avaient « oublié » d'exiger la présence des délégations étudiantes lors des dernières rencontres avant l'abrogation.

Démocratie et auto-organisation. La coordination, forme nouvelle des années 1970, devenue tradition dans le répertoire d'action, est ce système qui part de la base, assemblées générales des étudiants, syndiqués ou non, élisant des délégués, délégués se réunissant en « coordination ». Dans le mouvement de 2006, la coordination se réunit chaque fin de semaine dans une ville différente : Poitiers, Rennes, Aix, Lille, Dijon, Lyon... Elle a décidé des appels, de revendications et de décisions d'actions qui ont été plus ou moins reprises par les syndicats. Toutefois, contrairement au mouvement de 1986 contre la réforme Devaquet, la coordination ne s'est dotée ni de structure de représentation nationale, ni n'a eu le monopole de la représentation du mouvement. Le poids et les manœuvres d'un courant se disant « autonome » et refusant la structuration comme « bureaucratique » ont ainsi pu converger à certains moments avec les réticences d'organisations syndicales à renoncer à leur monopole représentatif le temps de la lutte.[39]

Ne s'étant pas dotée de porte-parole, elle a laissé la place médiatique à la représentation syndicale, notamment à l'UNEF et à la Confédération étudiante. L'Union SUD solidaires étant présente, SUD étudiant – qui en est partie intégrante – n'a pas eu une visibilité spécifique, malgré une présence militante importante. La FAGE elle-même a bénéficié de ce mouvement puisque d'une part elle s'est positionnée contre le CPE, tout en se distinguant de l'UNEF sur les formes d'action. Il est vrai que l'implantation des associations de la FAGE est plus importante dans les secteurs peu touchés par la grève (écoles, médecine, ingénieurs, etc.). En acceptant de rencontrer le gouvernement pour exposer ses revendications, contrairement aux autres mouvements anti-CPE, elle

38. La FAGE, plus « centriste », qui a appelé aux manifestations, ne s'est pas prononcée pour la grève, s'est opposée aux blocages et a accepté – contrairement aux autres organisations – de rencontrer le gouvernement tout en réaffirmant son opposition au CPE. La CNT est une organisation anarcho-syndicaliste, la Confédération étudiante est liée à la CFDT et SUD étudiant a été créé au lendemain des mouvements de 1995.

39. On renverra aux articles du n° 45 de *Convergences révolutionnaires*, mai-juin 2006, qui relate avec beaucoup d'intérêt certaines AG et coordinations.

a paradoxalement occupé plus que la CE une place du type CFDT dans les récents conflits sociaux.

Dans les universités, la question du blocage, qui n'a pas fait l'unanimité, a obligé à adopter des formes de prise de décision visant à en rendre les résultats incontestables. Ainsi, il y eut de très larges majorités dans les votes à main levée pour la grève, mais dès que le blocage était en discussion, il y a eu plus systématiquement mise en place d'urnes, ou des listes d'émargement avec contrôle des cartes d'étudiant et l'on a souvent consacré deux, trois heures à ce scrutin. On a assisté, par exemple à Limoges, à un stade réquisitionné pour la discussion et le vote, ce qui a été retransmis à la télévision. Selon les Universités, deux ou trois fois par semaine, il y a eu discussion sur la reconduite de la grève et reconduction – ou non – des blocages. On peut certes relever des tensions, voire des confrontations limitées, mais surtout on constate que dans chaque AG les positions diverses ont pu s'exprimer : ceux qui sont pour le CPE, ceux qui sont contre le blocage ont pu en général parler. On a même vu dans certaines réunions anti-blocage les « pro-blocage » invités à donner leur opinion.

Autolimitation revendicative et politisation nouvelle. La génération du CPE, qui est en partie celle des lycéens anti-Fillon, recouvre la génération qui s'est retrouvée à combattre Le Pen dans les manifestations monstres du 1er mai 2002, puis dans les urnes. Pour elle, la rue comme le vote, démocratie représentative et démocratie directe, sont des sources de légitimité, et les débats qui ont eu lieu sur le CPE ne sont pas loin de rappeler les discussions de fond sur le référendum européen du 29 mai 2005.

Le mouvement a fini par obtenir une victoire : le CPE est abrogé. C'est la première fois en onze ans qu'une réforme néolibérale est en échec. De plus, dans beaucoup d'entreprises privées il y a eu des grèves, pour la première fois souvent depuis 20 ou 25 ans, l'espace d'une génération. Ce qui signifie que pour certains salariés, c'était leur première grève, fut-elle de quelques heures.

La proclamation « d'apolitisme » – formulée comme telle – était moins présente qu'en d'autres occasions[40]. Certes, la volonté de l'indépendance vis-à-vis des partis demeure, mais l'acceptation de l'action avec les syndicats de salariés était induite à la fois par le thème lui-même (le contrat de travail, la précarité) et l'expérience du salariat par les étudiants. Ces problèmes touchent à des questions de société, et donc à des choix politiques généraux. Ce qui explique que le succès du mouvement demeure relatif pour une fraction assez importante du mouvement. Celle-ci, en deux mois, est passée de la contestation du CPE à celle de la loi sur l'égalité des chances et des politiques libérales. Néanmoins – et c'est perçu par la grande masse des étudiants qui sont venus en AG voter la grève, les blocages, sont descendus en manifestations... –, il y a eu un véritable succès de l'action de masse, unitaire.

Tout cela n'implique pas automa-

40. Rappelons qu'en 1986, cette proclamation d'« apolitisme » est très présente, au point que dans une université comme Nanterre, les syndicats du personnel et de salariés venus apporter leur soutien étaient accueillis fraîchement. C'est aussi cette crainte de la manipulation qui explique le succès rapide de la coordination avec des délégués élus et non des représentants auto mandatés par leurs syndicats ou la presse.
41. Diverses contributions dans le n° 36 de *Carré rouge*, 2006, offrent des points de vue différents.
42. Gérard Mauger a travaillé à partir des interpellations et arrestations des journées de mai 68 et a noté la présence importante de jeunes non étudiants. Intervention au colloque du GERME, « Nou-

../...

tiquement une adhésion massive à des organisations syndicales ou politiques, même si chaque organisation voit croître ses effectifs, ce qui est habituel après une telle mobilisation[41].

Enjeux. Ce mouvement étudiant, venu après les grèves lycéennes du printemps et les explosions des banlieues en automne 2005, est aussi un mouvement de jeunes. Rappelons que dans les banlieues, les jeunes sont aussi des lycéens, des étudiants et que beaucoup ont participé aux deux « événements ». La structuration collective de jeunes, notamment chômeurs ou précaires, est par nature difficile dans un quartier, ce qui donne des formes particulières, proches de l'explosion désorganisée. Ce sont les plus dotés – scolaires présents dans des lieux quasi-exclusivement composés de jeunes, ayant des organisations, même faibles, mais expérimentées – qui peuvent structurer une mobilisation de la jeunesse. Rappelons qu'en 1968, au Quartier latin, nombre de jeunes ouvriers et d'apprentis venaient aux côtés des étudiants pour rendre aux forces de l'ordre la monnaie de leurs pièces dès les premières manifestations[42]. La distinction traditionnelle « jeune étudiant-bourgeois/jeune travailleur » s'est estompée. Certes, il y a d'autres formes d'hétérogénéité, mais la proportion de jeunes passés par la scolarisation longue est importante, comme le sentiment d'être confronté à une même situation de précarité frappant spécifiquement les jeunes. La création administrative – le CPE en est l'illustration – contribue ainsi à établir des ponts entre jeunes étudiants et jeunes en « difficulté d'insertion »[43]. Une catégorie de « jeunes adultes » émerge[44]. Ce qui était considéré comme problème spécifiquement étudiant (le besoin d'autonomie, le « statut de l'étudiant ») devient une revendication plus générale visant à une « allocation d'autonomie » de la jeunesse.

Par capillarité progressive, l'insertion dans le monde du travail et dans le syndicalisme des centaines de milliers de jeunes ayant eu l'expérience de l'action collective a modifié les répertoires d'action traditionnels du syndicalisme. Les générations lycéennes et étudiantes militantes des années 1970, comme celle de 1986, sont bien présentes dans le mouvement syndical, et y ont apporté leurs propres habitudes de lutte, ce qui ne va évidemment pas sans difficultés. Ainsi, l'expérience de l'action collective et d'une victoire importante est faite par des millions de jeunes et de moins jeunes qui, il y a quelques semaines encore, étaient repliés sur eux-mêmes, et ignoraient l'action collective comme les organisations. Le mouvement de 2006, dans le prolongement du « non » au référendum et du mouvement lycéen de 2005, est ainsi une occasion extrêmement importante pour contribuer au renouveau du syndicalisme et de la politique. **R.M.**

../...

veaux regards sur le mai jeune et étudiant », Paris, 14 et 15 mai 1998.

43. Ces variations se manifestent aussi dans la recherche. Après ceux des années 1960, les travaux sur les étudiants se tarissent dans les années 1980 au profit des études en relation avec la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes, puis sur les banlieues. L'intérêt pour la jeunesse étudiante est ravivé par l'entrée massive dans l'enseignement supérieur d'étudiants des classes sociales autrefois exclues, mais aussi par les mobilisations de 1986.

44. Vincenzo Cicchelli. « sociologie de la vie étudiante et sociologie de la vie juvénile ».

Critique Co. n° 181 - nov 2006